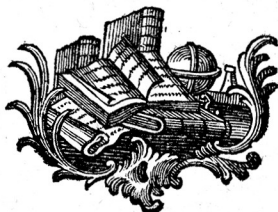


JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

1. JUIN 1791.

*Neque te ut miretur turba, labores,
Contentus paucis leſſoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.*



A MAESTRICHT,

Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-
Libraire, sur le Vrythof.

Et se trouve à LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur-
Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.



JOURNAL HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

1. Juin 1791.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Réflexions sur la révolution de France, & sur les procédés de certaines sociétés à Londres, relatifs à cet événement, en forme d'une lettre qui avoit dû être envoyée d'abord à un jeune homme à Paris ; par le Right honorable Edmond Burke, traduit de l'Anglois sur la troisieme édition, en 364 pages ; seconde édition, revue, corrigée & augmentée d'une table des matieres. A Paris, chez Laurent fils ; à Liege chez Lemarié ; à Bruxelles, chez Le Charlier. 1791. 1 vol. in-8vo. de 560 pag., prix, 4 liv. 16 sols.

Nous avons déjà vu plusieurs écrits de cet éloquent & vigoureux orateur contre l'anarchie démocratique & la tyrannie des cohues

L 2

populaires. Son *Discours* prononcé en plein parlement sur la révolution françoise *, & les
 * 15 Juin 1790, p. 266.
 ** 1 Janv. 1791, p. 23.
 Lettres publiées sous le nom de Junius **, seront à jamais une preuve de la désapprobation que la licence des philosophistes François a essuyée dans une isle regardée comme le grand séjour de la liberté. M. Burke a pensé avec tous les gens de bien que la prétendue liberté, si vantée en France, n'étoit pas digne de ce nom ; que ce n'étoit qu'une confusion & déprédation détestables, dignes de toute l'animadversion des loix :

*In vitium libertas excidit, & vim
 Dignam lege regi.* Hor. art. poët.

Ce n'est pas, comme l'ont imaginé plusieurs folliculaires à gages, l'envie de critiquer & d'invectiver l'assemblée nationale, qui a porté M. Burke à écrire contre les opérations de cette assemblée ; c'est le desir d'éclairer ses compatriotes, de les prémunir contre la contagion de l'exemple & des faux principes ; de leur découvrir l'abyme sans fond où ils se précipiteroient, si jamais ils se prêtoient à une basse & fatale imitation.

Nous ne nous arrêterons pas à la différence que M. B. fait remarquer entre la révolution françoise & celle qui s'est faite en Angleterre. Parmi des idées très-vraies, il en avance de fausses. Ses principes sur la succession au trône sont très-défectueux. Il défend une mauvaise cause, & son génie ne le sauve pas des erreurs où une telle entreprise entraîne nécessairement l'orateur le plus habile (a). Mais la cause qu'il

(a) On s'attend bien qu'il y a ça & là des défec.

défend, est beaucoup moins mauvaise que celle qu'il attaque, de sorte que malgré ses écarts tout l'avantage lui reste dans le parallele. Il jette d'abord un coup-d'œil sur les différentes circonstances qui ont concouru à la révolution françoise : il la représente comme la plus étonnante que l'on ait vue jusqu'à présent dans le monde entier. „ Les choses les plus surprenantes, dit-il, ont été exécutées par les „ moyens les plus absurdes & les plus ridicules, par des formes qui l'étoient tout autant, & l'on ne pouvoit mettre en évidence „ des agens plus méprisables. Tout paroît hors „ de nature dans ce cahos étrange de légèreté & de férocité, & dans ce mélange de „ toutes sortes de crimes mêlés à toutes sortes de folies. A la vue de ces monstruosités „ & de ces scènes tragi-comiques, où les pas-

tuosités encore dans d'autres matieres dont un protestant n'est pas censé être foncièrement instruit, & sur lesquelles il ne doit pas être sévèrement jugé. C'est ainsi qu'il dit, p. 184, que *la nation Angloise fit prévaloir la stabilité de ses loix sur l'idée respectueuse de l'infailibilité des Papes*. Jamais *l'infailibilité du Pape* n'a eu le moindre rapport avec les *loix* angloises : & quand les Anglois se sont séparés du Pape, ce n'est pas en vertu de la *stabilité de leurs loix*, qui les y attachoient très-fort ; c'est par de nouvelles loix qui détruisirent la *stabilité* des anciennes.... Voilà comme un excellent orateur, un solide & sévère logicien, quand il quitte son objet pour étayer quelque préjugé par une très-inutile digression, peut faire tout uniment du galimatias.

„ sions les plus opposées se succèdent & quel-
„ quefois se confondent, on passe du mépris
„ à l'indignation, du rire aux larmes, & du
„ dédain à l'horreur „. Mais ce qui choque le
plus M. B., c'est de voir l'assemblée-nationale
vouloir se concilier le respect des François &
l'admiration de l'Europe, malgré son extrava-
gante & monstrueuse composition de ses mem-
bres. Il observe que la majorité du Tiers-Etat est
composée des praticiens les moins distingués
dans leur état, de vrais mécaniciens de leur
profession, qui, quoi qu'il en doive coûter à
l'état, au gouvernement duquel ils n'enten-
dent rien, sont principalement occupés de
leurs intérêts qu'ils n'entendent que trop bien;
qui ont tant de motifs de donner leur assen-
timent à une constitution litigieuse, propre à
leur offrir un grand nombre de bons coups à
faire, comme il s'en présente toujours à la
suite des grandes convulsions; qui enfin ne
peuvent concourir aux moyens de rendre les
propriétés stables, eux dont l'existence a tou-
jours dépendu du talent de rendre la propriété
douteuse, ambiguë, incertaine. Le clergé,
suivant notre auteur, n'offre pas une plus grande
aptitude pour travailler à cette *besogne ardue*
de refondre un état. Ce ne sont, pour la plu-
part, que des curés de villages, dont un grand
nombre plongé dans la médiocrité, sans es-
pérance de la voir finir, à moins d'un pillage
général, ne peut regarder toutes les proprié-
tés, soit séculières, soit ecclésiastiques, qu'a-
vec un œil d'envie & avec la meilleure dis-
position de se joindre à la première attaque;

n'importe laquelle, que l'on veut donner à la richesse publique : tant l'espoir d'obtenir un petit dividende dans le pillage a de force sur certains esprits ! „ Ce nouveau poids prépondérant, ajouté à la force active du corps „ de la chicane, complète, avec quelques „ gentilshommes comblés des bienfaits & des „ largesses de l'autorité qu'ils avilissent, un „ ensemble d'ignorance, de témérité, de présumption & d'avidité du pillage, auquel rien „ n'est capable de résister. „

On conçoit aisément que d'après une composition aussi étrange, M. B. aura peint, avec énergie & vigueur, la position de l'assemblée nationale, & aura retracé les traits qui la distingueront de toutes les assemblées législatives qui ont eu lieu jusqu'à présent. L'histoire sera obligée d'emprunter ses couleurs, pour rendre avec vérité ce que la postérité aura peine à croire. Ce tableau, plein de hardiesse & d'expression, & digne du pinceau de Tacite, se trouve dans l'ouvrage depuis la page 138 jusqu'à la page 141. Il est terminé par ce contraste frappant. „ Cette assemblée, qui dé- „ trône les rois & bouleverse les empires, n'a „ pas même la physionomie ni l'aspect imposant d'un corps législatif :

Nec color imperii, nec frons erat ulla senatûs. „

Une des conséquences que M. B. reproche avec le plus de force à l'assemblée nationale, c'est d'avoir confisqué tous les biens du clergé au profit des créanciers de l'état ; tandis que ceux qui ont le plus contribué au *deficit*, jouissent paisiblement des biens qu'on leur a

prodigués ou qu'ils ont extorqués. „ Pourquoi, „ dit-il, n'a-t-on pas confisqué ceux de cette „ longue succession de ministres, de financiers „ & de banquiers, qui se sont enrichis pendant que la nation se ruinoit par leurs manœuvres & par leurs conseils „ ? Et là, il repasse en revue les richesses énormes des Laborde, des Choiseul, des d'Aiguillon, des Noailles &c. Il convient avec toute l'Europe, que les évêques de France en général, disposent, d'une manière beaucoup plus louable & bien plus conforme à l'esprit public, du produit d'une propriété pour le moins tout aussi légitime. „ Peut-on, s'écrie M. B., entendre „ sans horreur & sans indignation parler de „ la proscription de telles personnes, & de „ la confiscation de leurs biens ? Il faut n'être pas homme, pour ne pas éprouver ces „ émotions en de telles occurrences ; & ce „ seroit être indigne du titre d'homme libre, „ que de ne pas les exprimer. „

Ailleurs il donne plus de développement encore à la justice & l'humanité de ce sentiment. Il fait voir que les Anglois savent bien mieux choisir l'objet de la sévérité publique, & que si d'un côté aucune considération n'y souffrait les coupables, aucun préjugé ne peut lui livrer l'homme innocent. „ En Angleterre, „ nous ne donnons pas de vogue à la calomnie ; nous sommes ennemis généreux ; nous „ sommes alliés fideles. Nous rejettons loin de „ nous avec dégoût & avec indignation les „ propos de ceux qui nous apportent leurs „ anecdotes avec l'attestation de la fleur-de-lis

„ sur leurs épaules. Nous tenons Lord George
„ Gordon enfermé à Newgate : & quoiqu'il soit
„ publiquement prosélyte du judaïsme ; quoi-
„ que dans son zèle contre les prêtres catho-
„ liques & contre toute espece d'ecclésiasti-
„ ques , il ait levé une armée de canaille ,
„ pardonnez-moi le terme (il est encore en
„ usage ici) , pour abattre toutes nos prisons ,
„ il n'a pas pu conserver une liberté dont il
„ se rendoit indigne , en n'en faisant point un
„ vertueux usage. Nous avons rebâti Newgate ,
„ & nous y envoyons de certaines personnes.
„ Nous avons des prisons presqu'aussi fortes
„ que la Bastille , pour ceux qui osent faire
„ des libelles contre les reines de France. Laif-
„ sez le noble libelliste dans sa spirituelle re-
„ traite. Laissez-le là méditer sur son thalmud ,
„ jusqu'à ce qu'il apprenne à se conduire
„ d'une maniere plus convenable à sa nais-
„ sance & à ses talens , & plus digne de l'an-
„ cienne religion dont il est devenu un pro-
„ sélyte ; ou jusqu'à ce que quelques person-
„ nes de votre côté de l'eau , pour plaire à
„ vos nouveaux freres hébraïques , paient sa
„ rançon. Il fera alors en état d'acheter avec
„ les vieux lingots de la synagogue , & à un
„ très-foible denier sur les intérêts long-tems
„ accumulés des trente pieces d'argent , les
„ terres qui avoient été usurpées par l'Eglise
„ gallicane , d'après vos nouvelles découvertes.
„ Envoyez-nous votre archevêque papiste de
„ Paris , & nous vous enverrons notre rabbin
„ protestant. Nous traiterons le personnage que
„ vous nous enverrez en échange , d'après ses

„ mérites , en gentilhomme & en honnête
 „ homme. Mais je vous prie , laissez-le ap-
 „ porter avec lui le fonds de son hospitalité ,
 „ de sa bonté & de sa charité ; & vous pou-
 „ vez compter que nous ne confisquerons ja-
 „ mais un shelling de ce fonds honorable &
 „ pieux ; & que nous ne croirons pas enri-
 „ chir le trésor public avec les dépouilles de
 „ la boîte des pauvres. „

L'esprit démocratique étant la grande source
 de l'affreux bouleversement de la justice qui
 ravage la France , & menaçant de propager ses
 iniquités parmi le peuple voisin , l'orateur
 Anglois s'applique à nous en donner une no-
 tion juste. On ne peut se dissimuler que la dé-
 mocratie a une tendance inévitable à la tyran-
 nie. M. B. fait très-bien contraster cette vérité
 avec les idées de liberté dont l'assemblée-na-
 tionale berce le peuple. Il observe d'abord ,
 d'après Aristote , que la démocratie a une in-
 finité de points de ressemblance avec la ty-
 rannie. „ Le caractère des mœurs est le même ,
 „ dit ce philosophe de l'antiquité : tous deux
 „ exercent le despotisme sur la meilleure classe
 „ des citoyens , & les décrets sont pour l'un
 „ ce que les arrêts , ordonnances sont pour
 „ l'autre : le démagogue aussi & l'homme de
 „ cour sont semblables. Tous deux s'attachent
 „ au principal pouvoir ; le favori au monar-
 „ que , & le démagogue au peuple. „ (a)

(a) Les auteurs même les plus entichés du phi-
 losophisme , les plus ennemis de l'autorité , ont ra-
 connu que nul gouvernement n'étoit plus défec-

D'après ce principe incontestable, il n'est pas difficile au publiciste Anglois de démon-

truer & plus funeste que ce que l'on appelle *Démocratie*. „ Pour peu (dit l'auteur de la *Polit. nat.* t. 2, *Disc.* 7. §. 41; *Disc.* 9. §. 6, &c.) que l'on „ consulte l'histoire des démocraties, tant ancien- „ nes que modernes, on voit que le délire & la „ fougue président communément aux conseils du „ peuple... Une multitude jalouse & ombrageuse „ croit avoir à se venger de tous les citoyens que „ le mérite, les talens ou les richesses lui ren- „ dent odieux „. — „ Est-ce donc jouir d'une „ vraie liberté, dit le même auteur, que d'être „ exposés sans cesse aux insultes, aux boutades, „ aux excès d'une populace effrénée qui croit par „ ses désordres exercer sa liberté „ ? — L'au- „ teur du *Système social* pense d'une manière plus „ analogue encore aux circonstances actuelles. „ Dans „ la démocratie, dit-il, bientôt le peuple qui ne „ raisonne guère, qui ne distingue nullement la „ liberté de la licence, se vit déchiré par des fac- „ tions; étourdi, inconstant, impétueux dans ses „ passions, sujet à des accès d'enthousiasme, il „ devint l'instrument de l'ambition de quelque ha- „ rangueur qui s'en rendit le maître & bientôt le „ tyran... Ainsi la démocratie en proie aux ca- „ bales, à la licence, à l'anarchie, ne procure „ aucun bonheur à ses concitoyens, & les rend „ souvent plus inquiets de leur sort, que les su- „ jets d'un despote ou d'un tyran „. (*Syst. soc.* 2e. part. c. 2, p. 24, 31, &c.) — Ce même „ J. J. Rousseau que l'assemblée nationale feint d'avoir „ pris pour son instituteur politique, mais qui con- „ tredit ouvertement & ses maximes & ses opéra- „ tions, nous dit formellement que le meilleur gou- „ vernement est l'ARISTOCRATIQUE *, précisément ce- „ lui que les démocrates ont si fort en horreur & „ qu'ils calomnient si énormément. — Autres re-

* 6e. Let-
tre de La
Montagne.

trer qu'une certaine portion de citoyens qui s'est emparée de tous les pouvoirs, est capable d'exercer sur tous les autres citoyens, en quel que nombre qu'ils soient, les oppressions les plus cruelles; & que ces oppressions sont bien plus outrées dans leurs excès, que ne peuvent l'être celles qui dérivent de la cruauté d'un seul chef. Il est encore à remarquer que dans une telle persécution populaire, la situation des victimes est bien plus déplorable que dans toute autre. Sous un prince cruel, elles ont, pour adoucir l'amertume de leur position, tous les regards du peuple, dont la bienveillance universelle encourage & soutient leur confiance: mais ceux qui ont à gémir sous les férocités de la multitude, semblent être abandonnés par le genre humain tout entier; c'est la conspiration de tous leurs semblables réunis, qui semble les accabler à la fois. Voilà ce qui est arrivé, & ce qui arrivera toujours dans tous les états, & sur-tout dans toutes les villes qui, comme Nîmes, Montauban &c., ont été ou seront en proie à la fureur d'une démocratie aveugle, impérieuse & toujours insultante (a). Faut-

marques du philosophe Genevois, 1 Fév. 1790, p. 248. — 1 Mai 1791, p. 17. — Décision d'un autre philosophe *ibid.* p. 18.

(a) „ Toute assemblée du peuple, dit un politique, est tumultueuse. Comme souveraine & „ toute-puissante, elle croit que sa volonté fait loi, „ & elle change facilement de volonté. Cet inconvénient a perdu plus d'une république. Entraî- „ née par un orateur ou par un démagogue, elle „ renverse quelquefois sa constitution en un mo-

il être surpris qu'un écrivain élégant & profond, considérant les ruines dont la France est couverte, & le sang dont elle est inondée, ait défini la révolution, & la conduite de l'assemblée-nationale en ces termes ? *Sapientiae ostentorum procella, ventus insaniens ; sanguine lucrique bacchans.*

M. B. croit que les excès où se sont portés les philosophes qui dominent dans l'assemblée, vient de ce qu'en France les philosophes sont secte, qu'ils sont saisis de ce fanatisme aveu-

„ ment. Elle condamne souvent avec fureur, se
„ passionne presque toujours pour un homme, met
„ le sentiment qui l'anime à la place de l'examen,
„ n'admet point de principes fixes, & est tour-à-
„ tour le jouet des magistrats & des ennemis de sa
„ magistrature. L'assemblée des représentans du peu-
„ ple est composée d'hommes d'élite, puisqu'ils
„ sont choisis : mais le choix tombe presque tou-
„ jours sur des hommes dont les qualités ont sur-
„ tout de l'éclat ; sur ceux qui, doués d'un esprit
„ hardi & novateur, sont formés aux combats de
„ l'art oratoire, & pleins de cette audace qui en
„ impose ; sur ceux enfin qui savent le mieux per-
„ suader leurs commettans qu'ils changeront les
„ loix ou les usages dont ils se plaignent, ou qui
„ leur promettent de les venger des ministres &
„ des autres agens du pouvoir dont ils croient avoir
„ à se plaindre. Ainsi l'assemblée des représentans,
„ moins mobile que celle du peuple, possédant des
„ principes plus sûrs, est peut-être plus portée en-
„ core aux innovations ; & comme elle est néces-
„ sairement composée d'esprits actifs, qu'aucun
„ d'eux n'est responsable des délibérations & des
„ décisions de l'assemblée, leur ambition tend tou-
„ jours à détruire les anciens usages, & même les
„ nouveaux, sous prétexte de les perfectionner. „

gle & atroce que l'esprit de faction & de parti, sur-tout lorsqu'il est joint à la haine de la Religion, inspire aux hommes soumis à son influence. » J'entends dire de tous côtés qu'une cabale, qui se nomme elle-même philosophique, recueille la gloire d'un grand nombre de vos procédés ; & que leurs opinions & leurs systèmes sont le véritable esprit qui les dirige tous. Je n'ai entendu parler en aucun tems en Angleterre d'aucun parti littéraire ou politique, qui fût connu sous une telle dénomination. En auriez-vous un qui seroit composé d'une espece d'hommes que le vulgaire, dans son langage naïf & brut, appelle communément athées & impies ? Si cela étoit, je conviens que nous avons eu aussi des écrivains de cette espece, qui ont fait quelque bruit dans leur tems : ils reposent actuellement dans un oubli éternel. Quel homme, parmi ceux qui ne sont nés que depuis quarante ans, a lu un seul mot de Collins, de Toland, de Tindal, de Chubb, de Morgan, & de toute cette race qui se désignoit elle-même par le nom d'esprits-forts ? Qui lit aujourd'hui Bolinbroke ? Qui l'a jamais lu tout entier ? Demandez aux libraires de Londres quelle est la destinée de toutes ces lumières du monde ? Dans un aussi petit nombre d'années, le nombre aussi petit de leurs successeurs ira les rejoindre au caveau de famille ; mais quels qu'ils aient été, ou quels qu'ils soient (parmi nous), ils étoient, & ils sont encore, des individus

„ isolés les uns des autres. Ils y conserverent
„ la nature propre à leur espece ; & tels que
„ sont les oiseaux de proie , on ne les vit ja-
„ mais par bandes. Ils n'ont jamais agi en
„ corps ; ils n'ont jamais été connus dans l'E-
„ tat par leurs factions ; & on n'a jamais pré-
„ sumé que , soit à raison de ce titre , ou
„ de ce caractère , ou pour servir les vues
„ de telle ou telle faction , ils aient joui d'au-
„ cune influence dans aucuns de nos intérêts
„ publics. „

Je n'entreprends pas de décider à quel point est exacte la différence que met M. B. entre les philosophes François & Anglois ; je crois qu'elle est absolument fondée , quoique peut-être il en parle d'une manière trop générale & trop absolue. Peut être aussi un point de vue très-important lui a-t-il échappé : savoir , que la philosophie en France est étroitement unie avec le jansénisme. Cette cabale qui depuis sa naissance a travaillé à la ruine du christianisme , & à sapper les fondemens de toute religion , en attaquant les attributs les plus essentiels de la Divinité , s'est trouvée tout naturellement identifiée avec les partisans de l'athéisme & du déisme , & a porté parmi les raisonneurs philosophiques l'enthousiasme de secte , & la plus fanatique haine contre l'Eglise de Jesus Christ. De-là presque toutes les opérations de l'assemblée-nationale dirigées contre les évêques & le souverain Pontife , contre la splendeur & la décence du culte , contre les asiles de la piété & de la vertu , contre la profession religieuse & tous

les objets que le jansénisme a eu constamment en horreur. (a)

Pleinement convaincu que c'est l'impiété qui est l'ame & le grand mobile de la révolution françoise, M. B. insiste avec un zèle & une force de raison toute particulière sur l'importance & la nécessité de la Religion. „ Nous savons, & „ qui mieux est, nous sentons intérieurement, „ que la Religion est la base de la société ci- „ vile, & la source de tous les biens & de toutes „ les consolations (b); nous sommes tellement „ convaincus de cette vérité en Angleterre, „ que vous y rencontreriez quatre-vingt-dix- „ neuf personnes sur cent, qui préféreroient la „ superstition à l'impiété; quoique sa rouille, „ composée

(a) Voyez le Journal du 15 Mars, p. 409. Mais p. 411, l. 16, après le mot *France*, arrêtez les guillemets dont la continuation brouille & confond les matieres. . . Prédiction remarquable, *ibid*, p. 416. — Analogie avec la farce des convulsions, 15 Octob. 1790, p. 290. — Réflexions profondes & admirablement vérifiées d'un écrivain politique & philosophe, *Dict. hist.*, fin de l'article JANSÉNIUS. Voyez *ibid*. MONTGERON, PARIS, ROCHE, FILLEAU &c.

(b) *Sit igitur hoc ab initio persuasum civibus, dominos esse omnium rerum ac moderatores, deos; ea- que, quæ geruntur, eorum geri vi, ditione, ac numine; eosdemque optimè de genere hominum mereri, & qualis quisque sit, quid agat, quid in se admit- tat, quâ mente, quâ pietate colat religiones intueri: piorum & impiorum habere rationem. His enim rebus imbutæ mentes haud sanè abhorrebunt ab utili & a verâ sententiâ. Cic. de legibus. L. 2.*

„ composée de toutes les absurdités de l'esprit
 „ humain , en s'attachant à la Religion , eût
 „ pu l'avoir détruite pendant le cours de plu-
 „ sieurs siècles. Nous ne ferons jamais assez
 „ foux , lorsque nous aurons à retrancher quel-
 „ que corruption , à suppléer quelques défauts ,
 „ ou à perfectionner la substance d'un système
 „ quelconque , pour appeler à notre aide sa
 „ substance ennemie : si nos opinions religieu-
 „ ses devoient quelque jour exiger de plus am-
 „ ples explications , ce ne seroit pas l'athéisme
 „ que nous appellerions pour nous les don-
 „ ner (a). Jamais nous ne brûlerons dans nos
 „ temples un feu si profane. Nous y faisons bril-
 „ ler d'autres flammes ; nous les parfumerons
 „ avec un autre encens que les ramassis infects
 „ qui nous sont importés par les contrebandiers
 „ d'une métaphysique sophistique. Si l'établisse-
 „ ment de notre église avoit besoin d'une re-
 „ vision , ce ne seroit ni l'avarice ni la rapacité
 „ publique ou privée que nous employerions
 „ pour entendre ses comptes , pour faire la re-
 „ cette , ou pour déterminer l'application de
 „ ses revenus sacrés. . . . Nous favons & nous

(a) Il est vrai néanmoins , sans pour cela re-
 pouffer la consolante assertion de M. Burke , que
 dès que la Religion devient *un système quelconque* ,
 & sur-tout un système à perfectionner , & un com-
 posé d'opinions qui peuvent exiger de plus amples
 explications ; il est vrai , dis-je , qu'alors l'athéisme
 n'est pas loin , au moins pour des esprits inquiets
 & raisonneurs , 1 Mars 1786 , p. 369. — Cat.
 philos. , n°. 220. *Dict. hist.* art. SERVET.

„ mettons notre orgueil à le savoir, que l'hom-
„ me par sa constitution est un animal reli-
„ gieux; que l'athéisme est non-seulement con-
„ traire à notre raison; mais qu'il l'est même
„ à notre instinct, & qu'il ne peut pas le sur-
„ monter long-tems; mais si dans un moment
„ de debauché, si dans le délire d'une ivresse
„ causée par cet esprit de feu distillé à l'alam-
„ bic de l'enfer, qui est en ce moment dans
„ une si furieuse ébullition en France, nous
„ devons mettre à découvert notre nudité en
„ secouant la religion chrétienne, qui a fait
„ jusqu'à présent notre gloire & notre conso-
„ lation, qui a été une grande source de ci-
„ vilisation parmi nous, ainsi qu'elle l'est parmi
„ tant d'autres nations, nous craindriens (étant
„ bien avertis que l'esprit ne supporte pas le
„ vuide) que quelque superstition grossière,
„ pernicieuse & dégradante ne vînt en pren-
„ dre la place. „

Mais si la Religion est nécessaire dans tous les états, c'est sur-tout dans une démocratie. Le despote le plus absolu, s'il est athée au milieu d'un peuple religieux, fera toujours enchaîné, & quelques maux qu'il fasse, il en est toujours beaucoup qu'il ne sauroit faire: mais si le peuple s'emparant de l'autorité, est sans Religion, l'Etat n'est plus qu'une caverne de tygres & d'hiènes. „ Conserver l'Etat par le
„ moyen de l'établissement de l'Eglise, est une
„ chose qui est en même tems nécessaire pour
„ inspirer une crainte respectueuse & salutaire
„ à des citoyens libres; parce que pour défendre leur liberté, il faut qu'ils jouissent d'une

» Portion quelconque de pouvoir. C'est pour-
» quoi il est plus particulièrement nécessaire
» pour eux qu'ils aient une religion qui fasse
» partie du gouvernement, & qui soit la source
» de l'accomplissement de leurs devoirs, que
» cela ne peut l'être dans d'autres sociétés ci-
» viles, où le peuple, par les conditions dif-
» férentes de son contrat, est restreint à n'a-
» gir que d'après des sentimens privés, & à
» ne diriger que des intérêts particuliers de
» famille. Toutes les personnes qui jouissent
» d'une portion quelconque de pouvoir, de-
» vroient être fortement pénétrées de l'idée
» imposante qu'elles n'agissent que par délé-
» gation, & que c'est à ce titre qu'elles doi-
» vent rendre compte de leur conduite au seul
» maître suprême, auteur & fondateur de toute
» société „ — „ Cette idée imposante,
» ce principe devrait même être plus profon-
» dément inculqué dans les esprits de ceux qui
» composent une souveraineté collective, que
» dans celui des princes qui gouvernent seuls.
» Sans instrumens pour agir, les princes ne
» peuvent rien faire; quiconque emploie des
» instrumens, s'il en tire du secours, y ren-
» contre aussi des obstacles : le pouvoir des
» princes n'est donc jamais complètement en-
» tier; bien moins encore peuvent-ils en abu-
» ser excessivement avec sécurité. De tels per-
» sonnages, quoiqu'égarés par la flatterie, par
» l'arrogance & par la suffisance, ne devraient
» jamais perdre de vue que, soit qu'ils soient,
» ou non, à l'abri d'une loi positive, ils sont,
» de maniere ou d'autre, comptables, même

» ici-bas , de l'abus d'un dépôt qui repose sur
» eux seuls. S'ils ne sont pas fauchés sur pied ,
» par la rebellion de leurs sujets , ils peuvent
» être étranglés par les janissaires mêmes
» qu'ils foudoient pour les mettre en sureté
» contre toutes les rebellions. C'est ainsi que
» nous avons vu le roi de France vendu par
» ses soldats , pour l'attrait d'une plus haute
» paie. Mais lorsque l'autorité populaire est
» absolue & sans bornes , le peuple a une con-
» fiance infiniment plus grande dans son pro-
» pre pouvoir , & cette confiance est beaucoup
» mieux fondée. Le peuple trouve en lui-même
» ses propres instrumens ; il agit plus près de
» son objet. Outre cela , il ne peut être res-
» ponsable , en aucune maniere , au pouvoir
» qui exerce sur la terre le contrôle le plus
» redouté , l'idée de la réputation & de l'es-
» time. La part d'infamie , qui doit retomber
» sur chaque individu dans des actes publics ,
» n'est en vérité qu'un lot bien imperceptible ;
» les opérations de l'opinion étant en raison
» inverse du nombre de ceux qui abusent du
» pouvoir. L'approbation du peuple pour ses
» propres opérations a pour lui toute l'appar-
» tence d'un jugement public en sa faveur :
» une démocratie parfaite en est donc la chose
» du monde où la privation de la honte est la
» plus complete. Comme étant à l'abri de la
» honte , elle est aussi à l'abri de la crainte.
» Pas un seul individu ne peut craindre d'y
» devenir , dans sa personne , l'objet d'aucune
» punition. Certainement le peuple entier ne
» peut jamais l'être ; car , comme les punitions

„ n'ont d'autre objet que de faire des exem-
 „ ples pour la sûreté du peuple entier, le peu-
 „ ple entier ne peut jamais se servir d'exem-
 „ ple à lui-même, ni être puni par aucune
 „ main humaine *. C'est pourquoi il est d'une * *Quid-*
 „ importance infinie qu'on ne souffre jamais *quid a*
 „ qu'il puisse s'imaginer que sa volonté soit *multis*
 „ davantage que celle du roi, la mesure de *peccatur,*
 „ ce qui est bien ou de ce qui est mal. Il de- *inultum.*
 „ vroit être bien persuadé qu'il n'est pas plus
 „ autorisé à exercer aucun pouvoir arbitraire
 „ quelconque, que cela ne peut être avanta-
 „ geux à sa propre sûreté; que par conséquent
 „ il ne doit pas, sous une fausse apparence de
 „ la liberté, mais dans la vérité, exercer au-
 „ cune domination contraire à l'ordre de la
 „ nature; qu'il ne doit pas exiger tyrannique-
 „ ment de ceux qui agissent comme officiers
 „ publics en son nom, je ne dis pas un dé-
 „ vouement absolu à ses intérêts, ce qui est
 „ son droit, mais une soumission abjecte à sa
 „ volonté du moment; parce que par-là il
 „ étoufferoit, dans tous ceux qui le servent,
 „ tout principe de morale, tout sentiment de
 „ dignité, tout usage de jugement, & toute
 „ solidité de caractère; & parce qu'en même
 „ tems il se rendroit lui-même, par une telle
 „ conduite, la juste & méprisable proie de
 „ l'ambition servile de sycophantes populaires
 „ & de flatteurs complaisans. „

Ce qui dans tout cet ouvrage frappera le
 plus les lecteurs judicieux, c'est la manière
 impartiale & équitable dont l'auteur parle du
 clergé; c'est l'éloquence & la force avec les-

quelles il démontre l'iniquité qu'il y a de le dépouiller de ses possessions, de le mettre hors de cet état de décence & d'indépendance si nécessaire aux ministres de la Religion. C'est un Anglois, un protestant, qui fait ces leçons à des hommes nés catholiques, malheureusement parvenus à détruire la Religion leur première & bienfaitante institutrice, en substituant un funeste bavardage à ses utiles & salubres leçons.

» C'est par suite de notre attachement à l'établissement de notre église, que la nation n'a pas cru qu'il fût sage de faire, à l'égard de ce grand intérêt fondamental du tout, ce qu'elle ne feroit pas à l'égard d'une partie séparée, soit militaire, soit civile; c'est-à-dire, de n'en assurer le service public que sur le produit incertain & précaire de la contribution des individus. Elle va plus loin; car, certainement elle n'auroit jamais souffert, & elle ne souffrira jamais que la dotation fixe de l'église soit convertie en pensions, qu'elle dépende de la trésorerie, & qu'elle soit soumise à des délais, à des longueurs, ou peut-être anéantie par des difficultés fiscales, difficultés qui pourroient quelquefois être suscitées par des vues politiques; & qui, dans le fait, ne naissent souvent que de l'extravagance, de la négligence & de la rapacité des politiques. Le peuple d'Angleterre pense qu'il a des motifs constitutionnels, & des motifs religieux tout à la fois, pour s'opposer à aucun projet, qui transformeroit son clergé indépendant en ecclésiastiques-pensionnaires d'état. L'influence d'un

„ clergé qui feroit dans la dépendance de la
„ couronne, le feroit trembler pour sa liberté;
„ & s'il devoit dépendre d'autre chose que de
„ la couronne, il trembleroit pour la tran-
„ quillité publique, parce qu'alors il auroit à crain-
„ dre les dangers d'un clergé factieux : c'est
„ pourquoi il a voulu que son église fût aussi
„ indépendante que son roi & que sa no-
„ bleffe „ — „ De cette union insépara-
„ ble des considérations de la religion & de
„ celles de la politique constitutionnelle; de
„ cette opinion d'un devoir qui procure d'am-
„ ples consolations au foible, & des lumières
„ à l'ignorant, il est résulté que la nation a
„ aussi uni, incorporé & identifié la richesse
„ de l'église avec la masse des propriétés par-
„ ticulieres dont l'état n'est pas propriétaire,
„ dont il ne peut jouir ni disposer, mais dont
„ il est seulement le gardien & le régulateur.
„ Elle a ordonné & voulu que les revenus de
„ son église fussent aussi stables que la terre sur
„ laquelle elle repose, & qu'ils ne fussent pas
„ dans une fluctuation inconstante, semblable
„ à l'Europe des fonds publics & des actions. „

— „ Quelle idée de telles personnes au-
„ roient-elles de ce corps d'instituteurs, si
„ elles voyoient qu'il ne fût guere placé au des-
„ sus de l'état domestique? Si la pauvreté étoit
„ volontaire, ce feroit une grande différence.
„ De fortes preuves de l'oubli de soi-même,
„ operent puissamment sur nos esprits; & un
„ homme qui est au-dessus des besoins, a ac-
„ quis par-là une grande liberté, une grande
„ fermeté & même une grande dignité. Mais

„ comme l'ensemble de chaque classe, quelle
„ qu'elle soit, n'est composé que d'hommes,
„ & que leur pauvreté ne peut pas être volon-
„ taire, cette inconsideration, qui est attachée
„ à la pauvreté laïque, fera aussi sans distinc-
„ tion le partage de la pauvreté ecclésiastique.
„ C'est pourquoi notre prévoyante constitution
„ a pourvu avec grand soin à ce que ceux
„ qui sont chargés d'instruire la présomptueuse
„ ignorance; à ce que ceux qui doivent exer-
„ cer leur censure sur l'insolence du vice, ne
„ fussent jamais exposés à encourir leurs dé-
„ dains, ou à ne vivre que de leurs aumônes,
„ & à ce que les riches n'eussent aucun pré-
„ texte pour négliger cette véritable médecine
„ de leurs ames. D'après toutes ces raisons,
„ en même tems que nous nous occupions
„ d'abord, & avec une sollicitude paternelle
„ de la consolation du pauvre, nous n'avons
„ pas relégué la religion (comme quelque
„ chose que l'on auroit honte de montrer),
„ dans des municipalités obscures, ou dans des
„ rustres villages. Non! nous voulons qu'elle
„ élève à la cour & au parlement l'honneur
„ de son front mitré; nous voulons rencon-
„ trer son alliance à chaque pas dans le cours
„ de la vie, & qu'elle s'unisse à toutes les
„ classes de la société. La nation Angloise mon-
„ trera à tous les fiers potentats de ce monde,
„ & à leurs verbeux sophistes, qu'une nation
„ libre, généreuse & favante, honore les pre-
„ miers magistrats de son église; qu'elle ne
„ permettra jamais à l'insolence des richesses
„ & des titres, ou à celle de toute autre es-

„ pece de prétentions, de regarder avec mé-
„ pris ce que nous considérons avec vénéra-
„ tion ; d'être assez osée pour fouler aux pieds ,
„ cette noblesse personnelle acquise , qui selon
„ eux devoit être toujours , mais qui souvent
„ est le fruit , & non pas la récompense (car
„ quelle chose pourroit l'être ?) du savoir ; de
„ la piété & de la vertu. Parmi nous on voit
„ sans peine & sans envie un archevêque avoir
„ le pas sur un duc , un évêque de Durham ,
„ ou un évêque de Winchester jouir de dix
„ mille livres sterling par an , & l'on ne con-
„ çoit pas pourquoi l'on trouveroit que cette
„ somme seroit plus déplacée dans leurs mains ,
„ que ne le seroit dans celles d'un comte ou
„ d'un gentilhomme le produit d'une fortune
„ semblable ; quoiqu'il puisse être vrai que le
„ premier n'auroit pas autant de chevaux &
„ de chiens , & ne les entretiendrait pas avec
„ l'argent destiné aux enfans du peuple. Il
„ faut convenir que tout le revenu de l'église
„ n'est pas toujours employé avec une scrupu-
„ leuse exactitude à répandre des charités ; &
„ peut-être n'est-ce pas absolument nécessaire ;
„ mais une partie en est employée ainsi. Il
„ vaut bien mieux , au risque même de ne pas
„ remplir en entier son objet , laisser à la vo-
„ lonté sa liberté toute entière , que de tra-
„ vailler à réduire les hommes à n'être que
„ de pures machines , que des instrumens d'une
„ bienfaisance politique. On en chérit davan-
„ tage la vertu & l'humanité. Le monde en
„ tout y gagnera , parce que sans la liberté , il
„ ne peut point exister de vertu. „

Une réflexion qui se présente ici naturellement, c'est que ces observations quelque vraies & solides qu'elles soient, ne paroissent cependant fondées en quelque sorte que sur la politique ; car l'église anglicane considérée comme telle, n'est réellement qu'un ouvrage humain, ouvrage du cruel Henri, le Néron de l'Angleterre, de la fourbe & sanguinaire Elisabeth, & du fanatique Jacques I. Quelle force ne prennent donc pas ces mêmes observations dans la Religion véritable, où la splendeur de l'Eglise rejaillit directement sur son divin fondateur ; où le sentiment de la piété & de la charité assaisonne & la donation & la jouissance des biens consacrés à l'Eglise ; où il est impossible que le peuple fidèle laisse ses pasteurs dans le besoin, & les temples dans la nudité & l'abandon ; où ce sera toujours une conséquence de raisonnement & de pratique de donner le temporel pour accroître & faire respecter le spirituel ; d'être avant toute autre libéralité, libéral envers Dieu, son culte, & ses ministres ; de n'avoir rien de si précieux qui soit jugé pouvoir être mieux employé qu'à décorer ses autels, le sanctuaire de ses mystères, & sa demeure parmi les hommes dans son ineffable Sacrement. (a)

(a) Avec quel transport de joie & congratulation sainte, le bon & saint roi David songeoit aux richesses qu'il avoit amassées pour la construction du temple, & aux dons que son peuple avoit apportés de toute part & consacrés à ce saint usage ! Et ce peuple dont le cœur s'épanouissoit en voyant que le

Ces considérations conduisent naturellement à l'examen des opérations de l'assemblée-nationale contre le clergé. L'orateur Anglois, raisonnant en politique, en homme juste & équitable, ne tire pas de son sujet toutes les lumières qu'il présente à un observateur catholique, qui aux raisons humaines en ajoute de plus graves & de plus profondément senties; mais il en dit assez pour rendre à jamais détestable la conduite barbare & atroce qu'ont tenu à l'égard du clergé les soi-disant représentans d'une nation policée & naguère chrétienne. Il fait voir que ni les tyrans de Rome, ni le sanguinaire Henri VIII, ni aucun autre monstre dévorant la pauvre humanité, n'ont porté à cet excès leurs exécrables ravages. » Quel autre, si ce n'est un

Seigneur acceptoit ces offrandes faites avec un cœur pur & franc! Tout cela est bien l'expression de la piété, du vrai zèle pour la gloire de Dieu, qui ne fait pas calculer mesquinement ce qu'il faut pour un tel objet. *Lætatusque est populus cum vota spontè promitterent : quia corde toto offerebant ea Domino : sed & David rex lætatus est gaudio magno. Et benedixit domino coram universâ multitudine.... In simplicitate cordis mei lätus obtuli universa hæc : & populum tuum, qui hic repertus est, vidi cum ingenti gaudio tibi offerre donaria. Domine Deus Abraham, & Isaac, & Israël, patrum nostrorum, custodi in æternum hanc voluntatem cordis eorum, & semper in venerationem tuâ mens ista permaneat.* 1. Paral. 29. — Haine des philosophes contre la splendeur du culte, 15 Janv. 1787, p. 96. — Apostasie secrète de ceux qui sous le masque de la réforme, voudroient réduire les églises & les prêtres à ce qu'ils étoient dans les premiers tems, 1 Nov. 1787, p. 329 & suiv.

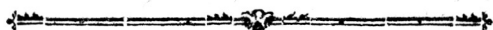
» tyran (nom qui exprime tout ce qui peut
» corrompre & dégrader la nature humaine),
» pourroit s'imaginer de s'emparer de la pro-
» priété des hommes, sans accusation préalable,
» sans les entendre, sans les juger, & cela
» par centaines, par milliers, par classes en-
» tieres ? Ne faut-il pas avoir perdu jusqu'aux
» traces de l'humanité pour entreprendre de
» précipiter dans l'humiliation, des hommes
» élevés par leur rang & par le ministère sa-
» cré de leurs fonctions, parmi lesquels le
» grand âge de plusieurs, imploreroit seul tout
» à la fois la vénération & la compassion ;
» de les précipiter ainsi de la plus haute élé-
» vation connue dans l'état, élévation dans
» laquelle ils étoient maintenus par leur pro-
» pre propriété fonciere, à un état d'indigence,
» d'abaissement & de mépris ? ».... » Peu de
» conquérans barbares ont jamais fait une ré-
» volution si terrible dans les propriétés. Au-
» cunes factions Romaines, lorsqu'elles établi-
» rent *crudelem illam hastam* dans les en-
» chères de tous leurs butins, n'ont jamais
» porté la vente des biens des citoyens qu'ils
» avoient conquis à un taux si considérable.
» On doit dire en faveur de ces tyrans de l'an-
» tiquité, que tout ce qu'ils ont fait, ils ne
» le faisoient pas de sang-froid. Leurs passions
» étoient allumées, leurs caracteres aigris,
» leurs esprits bouleversés par l'esprit de ven-
» geance, & par toutes les représailles innom-
» brables & réciproques de sang & de rapine.
» Ils étoient entraînés au-delà de toutes les
» bornes de la modération, dans la crainte

„ où ils étoient , que toutes les familles qu'ils
„ avoient trop outragées pour espérer aucun
„ pardon , en rentrant dans la possession de
„ leurs biens , ne reprissent en même-tems
„ leur pouvoir „. — „ Ces Romains con-
„ fiscans , qui n'étoient encore qu'aux élémens
„ de la tyrannie , & à qui les droits de l'hom-
„ me n'avoient pas encore enseigné à exercer
„ toutes sortes de cruautés sur les uns & sur
„ les autres , sans y être aucunement provo-
„ qués , crurent cependant nécessaire de don-
„ ner une sorte de couleur à toutes leurs in-
„ justices. Ils regarderent le parti vaincu ,
„ comme des traîtres qui avoient porté les ar-
„ mes ou qui avoient agi d'une manière quel-
„ conque dans un esprit d'hostilité contre les
„ choses publiques. Ils les traitèrent comme
„ des gens qui avoient encouru par leurs cri-
„ mes la confiscation de leurs biens. Quant à
„ vous , *au point de perfection de l'esprit hu-*
„ *main dont vous jouissez* , vous n'avez pas
„ eu recours à tant de formes. Vous avez fait
„ main-basse sur cinq millions sterling de re-
„ venu annuel , & chassé de leurs maisons
„ quarante ou cinquante mille créatures hu-
„ maines , parce que *tel étoit votre bon plaisir*.
„ Le tyran de l'Angleterre , Henri VIII , qui
„ n'étoit pas plus éclairé que ne l'étoient à
„ Rome les Marius & les Sylla (& aucun
„ d'eux n'avoit étudié dans vos nouvelles éco-
„ les) , Henri VIII , dis-je , ne connoissoit
„ pas cet instrument invincible de despotisme
„ que l'on pouvoit trouver dans ce grand ar-
„ senal d'armes offensives , les droits de l'hom-

” me. Lorsqu’il eut résolu de piller les abbayes,
” comme le club des Jacobins a pillé tous les
” biens ecclésiastiques, il commença par éta-
” blir une commission pour entrer dans l’exa-
” men des crimes & des abus qui regnoient
” dans ces communautés. Cette commission,
” comme on pouvoit bien s’y attendre, mit
” dans son rapport, des vérités, des exagéra-
” tions & des mensonges; mais à tort ou à
” vrai, elle rendit un compte d’abus & de cri-
” mes. Cependant, quoique les abus puissent
” être corrigés; quoique les crimes de quel-
” ques individus ne doivent pas entraîner la
” forfaiture d’une communauté entière d’hom-
” mes; & comme, dans ce siècle de ténèbres,
” on n’avoit pas encore découvert que la pro-
” priété n’étoit que le fruit d’un préjugé, tous
” ces abus (& il y en avoit un assez grand
” nombre) ne furent pas regardés comme un
” fondement suffisant pour prononcer la con-
” fiscation qui étoit le but où l’on vouloit ar-
” river. En conséquence, Henri trouva moyen
” de se procurer une résignation formelle de
” tous ces biens. Toutes ces manœuvres pé-
” nibles furent employées par un des tyrans
” les plus décidés dont l’histoire ait jamais
” fait mention, comme des préliminaires né-
” cessaires, avant qu’il voulût risquer (en
” corrompant les membres de ses deux cham-
” bres serviles, par l’espérance d’une part dans
” les dépouilles, & par la promesse d’une
” exemption éternelle de taxes) de demander
” une confirmation de ses procédés iniques,
” par un acte du parlement. Si le hasard eût

» réservé ce tyran pour nos jours, quatre mots
 » techniques auroient fait tout l'ouvrage, &
 » lui auroient épargné tous ces soins; il n'au-
 » roit eu besoin d'autre chose que d'une courte
 » formule d'enchantement : *Philosophie, lu-*
 » *miere, liberté, les droits de l'homme.* »

(Nous reviendrons encore sur cet ouvrage, si les autres matières le permettent).



Compte rendu les 22 & 23 Février à l'assemblée-nationale, au nom de la municipalité de Nîmes, des troubles du mois de Mai, des funestes excès & des atrocités multipliées du mois de Juin, ainsi que des causes qui les ont produits; par M. de Marguerittes, maire de Nîmes & député du département du Gard. A Paris, de l'imprimerie de Guérbart. in-8vo. de 214 pag.

DE grandes, de terribles vérités sont dévoilées dans cet ouvrage; il démontre jusqu'à l'évidence que le parti protestant de Nîmes avoit formé, dans le mois de Mai dernier, l'horrible projet de massacrer les catholiques, & qu'il l'exécuta dans le mois de Juin suivant *. * 1 Avril
 La municipalité de cette ville, & M. de Mar- p. 509.
 guerittes lui même, y sont parfaitement disculpés, & il y est prouvé que tous les malheurs de cette cité ont été occasionnés par un club de factieux, affiliés au club des Jacobins, qui eurent l'hypocrisie de prendre, comme lui, le

titre d'*Amis de la constitution*. M. de Marguerittes, descendu dans l'arene avec M. Alquier, dont le rapport a été si justement mis en parallele avec celui de M. Chabroud, sur les atroces journées des 5 & 6 Octobre, le fuit pas à pas, le presse, l'étouffe & le renverse sur la poussiere. Lorsqu'on fait que des brigands, conduits par des officiers protestans de la garde-nationale de Nîmes, ont commis dans cette ville pour plus de 700 mille livres de dégâts ou de pillages; lorsqu'on est convaincu qu'ils ont lâchement assassiné plus de quatre cens peres de famille; lorsqu'on entend les déchirantes plaintes de leurs veuves & de leurs orphelins; lorsqu'on voit des officiers se débattre pendant quatre jours sous le couteau des assassins, & éloigner par leur dévouement un grand nombre de malheurs; lorsqu'on a lu enfin le Compte rendu de M. de Marguerittes, & qu'on ne trouve dans le décret qui est intervenu ni dédommagement pour les gens pillés, ni justice pour la municipalité, ni même de la pitié pour les veuves & les orphelins qui ont sollicité pendant si long-tems l'humanité de l'assemblée-nationale, on éprouve un sentiment poignant, douloureux, & l'on ne sauroit approuver ce décret, même en disant qu'il a été rendu dans le sens de la révolution.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 20 Avril*). La Porte persiste dans son système ; & le grand-seigneur est inébranlable dans la résolution qu'il a prise , de continuer la guerre à quelque prix que ce soit. Le principal motif de cette fermeté , c'est la certitude avec laquelle la Porte compte toujours sur le secours de la Prusse. Dans cette attente , & persuadée du zèle de cette puissance pour ses intérêts contre la Russie , elle continue les préparatifs de guerre avec ardeur ; & elle se repose sur l'intervention de ses alliés , dont elle suit les conseils avec la plus grande confiance. Un exprès arrivé ici dernièrement de Berlin , a apporté avec des dépêches importantes pour M. de Knobelsdorff , envoyé de S. M. Prussienne , une lettre de ce monarque , adressée au sultan même , auquel ce ministre a eu l'honneur de la remettre en personne. M. de Knobelsdorff a eu depuis ce tems de longues & fréquentes conférences avec plusieurs membres du divan , dont il envoie le résultat à sa cour par un courrier extraordinaire , qu'il dépêche aujourd'hui par Vienne à Berlin. La confiance du grand-seigneur & de son ministère en sa majesté Prussienne augmente de jour en jour. Aussi , ce mo-

narque jouit ici d'une considération si particulière, qu'on ne croit pas qu'une pareille ait jamais été accordée à aucun autre souverain.

Nous recevons les nouvelles les plus satisfaisantes sur le progrès des recrues, & le zèle dont les Ottomans sont animés pour une nouvelle campagne. Nous avons d'autant plus de sujet d'espérer qu'elle sera plus heureuse que la dernière, que le grand-visir est parvenu à introduire une meilleure discipline dans l'armée, où il se trouve un grand nombre d'officiers étrangers.

P O L O G N E.

VARSOVIE (*le 15 Mai*). La journée du 3 de ce mois a été remarquable par les changemens qui se sont faits ce jour-là dans la régence de ce royaume, & auxquels on ne s'attendait pas. A l'ouverture de la session de la diète qui avoit été destinée pour les affaires de finances, le roi changea l'ordre du jour, & fit entendre qu'il avoit fait le projet d'une constitution qu'il pria les états de signer. D'après le nouvel ordre des choses qui a été établi, le prince Frédéric-Auguste électeur de Saxe a été désigné pour succéder au roi régnant, comme premier roi de Pologne-héréditaire. S'il n'a pas d'enfant mâle, la couronne sera dévolue à la princesse Marie-Auguste sa fille, âgée de 9 ans, à condition que le roi & la république auront le droit de lui choisir en son tems un époux, dont la branche mâle & en ligne directe continuera d'occuper le trône de Pologne. La diète accepta cet article

ainsi que les suivans ; savoir , que les souverains de la Pologne feront toujours de la Religion catholique-Romaine ; qu'il sera formé un nouveau conseil , lequel aura avec le roi le pouvoir exécutif ; ce conseil sera composé d'un certain nombre de ministres , & le primat ainsi que le maréchal de la diete en auront la présidence. Ces points arrêtés , le roi prêta de son trône , & entre les mains de l'évêque de Cracovie , le serment de maintenir cette constitution ; ce que firent également ensuite les magnats , les magistratures supérieures & le conseil de guerre ; aujourd'hui le même serment a été prêté par tous les généraux , commandans & chefs militaires. Le succès de cette révolution fut annoncé par des décharges de canons , & le roi , accompagné de sa suite se rendit à l'église , où le *Te Deum* fut entonné par l'évêque de Cracovie. Cette nouvelle constitution n'a point cependant été agréée unanimement : plus de 30 nonces s'y sont opposés. M. Suchorzewsky a renvoyé au roi les marques de l'ordre de l'Aigle-Blanc dont il n'y avoit que 14 jours qu'il avoit été décoré.

Un ministre étranger résidant ici , ayant demandé quel seroit le parti que la république embrasseroit en cas de rupture entre les puissances voisines , il lui a été répondu , dit-on , qu'en ce cas la Pologne se conduiroit d'après ce que lui imposent l'honneur & la reconnaissance vis-à-vis d'un prince à qui elle est redevable de son existence politique actuelle , tant pour l'intérieur que pour l'extérieur.

Le comte de Golz , chargé d'affaires de la

cour de Berlin, a été requis, le 29 du mois dernier, de demander passage sur le territoire de la Pologne, pour les régimens de la Silésie qui doivent se rendre dans la Prusse Orientale.

DANTZICK (*le 16 Mai*). Le nombre des troupes Prussiennes augmente chaque jour dans nos environs : il est encore entré mille hommes au Vieux-Schotland, tout proche de cette ville ; & l'on en attend encore davantage. Il en vient aussi chaque jour de nouveaux détachemens dans les autres postes d'alentour, notamment à Langefuhr, Strieff & Oliva. Les préparatifs de défense se continuent en diligence ; & les Prussiens se fortifient particulièrement du côté de la mer. Il a été établi au Nouveau-Fahrwasser des magasins à poudre & un laboratoire ; & l'on y a fait de grands amas de bombes, boulets, & autres munitions de guerre. Toutes ces mesures ne sont guere de nature à nous rassurer sur l'avenir.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 6 Mai*). Le 28 du mois dernier, il y eut grand chapitre de l'ordre des Séraphins. Dans cette occasion le roi prononça un discours éloquent, & reçut au nombre des chevaliers, le général-major Gustave Armfelt ; le comte Munck, président ; les généraux Platen & Pauli.

Les bruits de guerre commencent à se renouveler. Il y a ordre d'armer au plutôt 7 de nos vaisseaux de ligne & 6 frégates. On est occupé ici à équiper 15 galeres & plus de 60 tant chaloupes canonieres que chebecs & cut-

ters. Notre armée rappelle tous les semestriers & se prépare à marcher. L'on croit que le 22 de ce mois plusieurs régimens recevront l'ordre de s'embarquer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on fait passer quantité de provisions dans les bâtimens de transport. Nous ignorons encore quels sont les ennemis que nous aurons à combattre. Il a été fait à notre monarque des offres fort avantageuses tant de la part de la Russie que de celle des puissances alliées.

Il continue à arriver ici beaucoup de courriers; le 2 de ce mois, l'ambassadeur de Russie en expédia un pour Pétersbourg: il partit également des dépêches pour Londres & Berlin.

Le roi vient de nommer le major baron de Cederstrom, chef & colonel de l'infanterie de Savolax.

D A N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 8 Mai*). S. A. R. Madame la princesse Louise-Auguste & le prince son époux, iront faire un tour dans le courant de ce mois à Augustenbourg, & se rendront ensuite à Carlsbad.

La navigation marchande s'est ouverte de bonne heure dans nos parages à la faveur de la saison extrêmement belle; & les Anglois eux-mêmes n'ont pas été retenus par la crainte d'une rupture, de passer dans la Baltique vers les ports de Russie; au milieu de ce mois on en a vu plusieurs s'y rendre. Quelques bâtimens Hollandois au contraire, chargés de sel pour Riga, attendent des ordres ultérieurs de leur patrie.

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 30 *Avril*). Ensuite de la paix renouvelée entre S. M. très-fidelle & le roi de Maroc, ce prince a fait expédier des lettres circulaires à tous les gouverneurs de ses ports & places maritimes, avec ordre de les rendre publiques pour leur parfaite exécution : celle qui a été adressée aux gouverneurs de Tétuan est de la teneur suivante :

A notre serviteur le gouverneur Abderahman, à Hagi Mahomed Brodi & à Hagi Abdelkorim Ragun. La paix de Dieu, sa bénédiction & miséricorde soient avec vous. La présente est pour vous faire savoir, que j'ai renouvelé le traité de paix que feu mon pere, de glorieuse mémoire, avoit conclu, pendant son vivant, avec la cour de Portugal, l'acceptant, l'approuvant & le confirmant dans tout son contenu, & voulant qu'il ait la même force & vigueur qu'il avoit pendant la vie du roi mon pere qui repose en Dieu ; que les vaisseaux de la nation Portugaise puissent entrer, sortir & faire le commerce dans tous nos ports avec toute liberté & sûreté ; que leurs consuls soient respectés, protégés & à l'abri de toute violence. La paix soit avec vous. Le deux du mois de Sumadi, de l'égire l'an 1205 (correspondant au 6 Février de 1791).

E S P A G N E.

MADRID (le 8 *Mai*). Le nouveau chargé d'affaires de France, M. d'Urtubise, vient de

retirer les archives de l'ambassade qui se trouvoient encore entre les mains de M. le duc de la Vauguyon. S. M. catholique continue à traiter avec beaucoup de distinction cet habile négociateur.

Il est arrivé le 2 de ce mois un courier venant de Londres, avec des dépêches pour l'ambassadeur d'Angleterre, dont on ignore jusqu'à présent le contenu. On assure que dans le cas où toute espérance de paix seroit évanouie, l'ambassadeur a ordre de demander le passage pour une escadre angloise dans la Méditerranée.

Le gouvernement a envoyé un conseiller des finances à Oran, afin d'y prendre les informations les plus exactes pour décider s'il convient ou non de rétablir ou d'abandonner cette place & son territoire. Les tremblemens de terre continuent à s'y faire sentir avec violence; & une maladie contagieuse, occasionnée par la sécheresse, y enleve beaucoup d'habitans.

Le lieutenant-général, Antoine Barcelo, mouille toujours avec ses barques canonieres dans la baie d'Algezire, en cas d'événement de la part du bey de Mascara ou de l'empereur de Maroc.

Le marquis de Manca, ci-devant introducteur des ambassadeurs à notre cour, qui avoit été arrêté, il y a un an, à l'occasion d'un libelle, à la confection duquel on le soupçonnoit d'avoir participé, vient d'être remis en liberté & exilé à 30 lieues de Madrid. Trois autres particuliers, accusés de complicité & qui avoient été arrêtés pour la même cause, ont été obligés de sortir du royaume, & M. Pu-

chini, garde-du-corps, vient d'être réintégré dans sa compagnie.

ITALIE.

ROME (*le 10 Mai*). Le roi & la reine de Naples sont de retour depuis le 26 du mois dernier. Entre les présens dont sa Sainteté a comblé L. M. à leur départ, on en distingue un particulièrement, non par sa magnificence, mais parce que c'est un présent d'honneur que le Pape n'a coutume de faire qu'aux souverains; c'est une rose d'or bénite. Le souverain Pontife en la faisant offrir à la reine, l'a accompagnée d'un Bref en latin, dont voici la traduction :

A notre très-chère fille Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles & de Jérusalem.

PIE VI.

„ Très-chère fille, nous vous avons donné publiquement toutes les marques possibles de notre affection, soit en manifestant la joie que nous avons ressentie à l'arrivée de V. M. dans cette capitale, pendant ces jours consacrés à célébrer la mémoire de la Passion & de la Résurrection du Sauveur, jours auxquels V. M. a pu donner des preuves de sa religion & de sa piété; soit en formant des vœux ardents pour votre santé & votre prospérité au moment où vous êtes sur votre départ, & en vous donnant des marques de notre tendresse paternelle & de notre estime. Aussi avez-vous témoigné combien vous étiez convaincue de la réalité de nos sentimens par la bienveillance & le respect, dont vous avez paru être pénétrée, tant envers nous qu'envers le Saint-Siège. Afin de vous donner une preuve encore plus convaincante

de notre affection, & de faire éclater de plus en plus nos sentimens envers vous, nous avons voulu vous présenter un symbole qui exprime notre joie mystique dans le Seigneur. C'est une rose d'or (a), que nous avons bénie solennellement, & que nous vous envoyons par notre cher fils Philippe Lancellotti, préfet du sacré palais. Ce témoignage que nous vous donnons de notre contentement, tire son origine de la Religion même, & nous vous le donnons comme un monument éclatant & durable de notre affection paternelle à votre égard. Nous accompagnons ce don des vœux & des prières que nous adressons à Dieu, afin que nous ayions toujours lieu de nous réjouir de ce que la gloire de V. M. devient de jour en jour plus florissante, & que la bonne odeur s'en étend au loin. Nous vous donnons, très-chère fille, notre bénédiction apostolique, puisée dans notre cœur paternel. Donné à Rome, le 21 Avril 1791, la dix-septième année de notre pontificat. „

Le Pape est actuellement aux Marais-Pontins. On dit que le roi & la reine de Naples doivent faire une visite à sa Sainteté à Terracine, pour terminer l'affaire des évêchés qui est absolument arrangée. Quoiqu'on ne sache point que jusqu'à présent il y ait quelque chose de fixé touchant les autres articles, on espère toujours qu'ils se termineront à la satisfaction du Saint-Siège.

Le 4 de ce mois, les livres & écrits trou-

(a) Le Pape a coutume de bénir une rose d'or à la Messe du dimanche de carême, où l'on chante *Lætare Jerusalem*; il la porte après la Messe en procession, & l'envoie ensuite à quelque prince souverain.

vés parmi les effets du fameux Cagliostro, ont été brûlés publiquement par la main du bourreau, ainsi que quantité d'instrumens de la secte impie dont cet aventurier étoit le fondateur.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (*le 20 Mai*). La séance des communes du 6 de ce mois, fut des plus intéressantes. M. Fox, au sujet de la nouvelle constitution à donner au Canada, avoit fait quelque éloge de la nouvelle constitution françoise. M. Burke, son ami, lui a répliqué de la manière la plus énergique & la plus convaincante, en s'élevant avec force contre le nouveau régime de la France. Il a fait l'énumération de tous les maux que la constitution françoise avoit occasionnés, occasionnoit & occasionneroit.

„ Les colonies Françoises, a-t-il dit, étoient
 „ très-florissantes avant que d'avoir entendu
 „ parler des droits de l'homme. Mais à peine
 „ leur a-t-on porté cette boîte de Pandore,
 „ que tous les maux de l'enfer se sont répandus
 „ parmi les colons; les flots de sang ont
 „ coulé; & les soldats envoyés par l'assemblée
 „ nationale, chargés d'y rétablir l'ordre, se
 „ sont réunis aux insurgens pour massacrer leurs
 „ chefs. Les François ont un roi & point de
 „ roi: ce souverain de nom est prisonnier du
 „ premier geolier de Paris, M. de la Fayette.
 „ Dernièrement ce roi voulut passer les fêtes
 „ de Pâques à la campagne: il avoit un congé
 „ pour aller prendre l'air à deux lieues de la
 „ capitale; mais on l'empêcha de partir, crainte

„ qu'il ne s'en allât tout-à-fait , quoiqu'il soit
„ de peu de conséquence que l'infortuné Louis
„ soit ou ne soit pas au milieu de son peuple ,
„ si ce n'est pour outrager en sa personne tous
„ les rois de l'Europe. Le roi cependant étoit
„ en voiture ; mais après sept quarts d'heures
„ d'insistence pour partir , il fut obligé d'en
„ descendre. Un grenadier présenta la baïon-
„ nette à un des chevaux de trait , & déclara
„ que le roi ne partiroit pas. . . . On vante la
„ tolérance françoise ; mais dans quel pays
„ a-t-on imposé un *test* plus cruel ? Le ser-
„ ment exigé des prêtres est d'autant plus in-
„ humain , qu'il tend à ôter le pain à ceux
„ qui ne le prêtent pas. Peut-il y avoir rien
„ de plus révoltant que le traitement qu'on
„ a fait essuyer aux religieux ? Les infortu-
„ nées filles , consacrées aux devoirs les plus
„ sublimes de la Religion & de l'humanité
„ souffrante , ont été traînées dans les rues
„ & frappées de verges par les *souverains de*
„ *la nation Françoise* , sans trouver de ven-
„ geurs ; & cela , parce que le prêtre dont
„ elles avoient reçu la Communion , ne s'é-
„ toit pas soumis au *test*. Cette insulte aux
„ mœurs , qui auroit trouvé des vengeurs dans
„ les pays les plus barbares , n'a été ni pu-
„ nie , ni même censurée ; & on nous vante
„ la tolérance d'un pays où on se fouille de
„ pareils excès ! La révolution françoise n'est
„ donc fondée que sur la tyrannie , l'oppres-
„ sion , l'injustice & l'anarchie ; & elle ne
„ pourra se maintenir qu'avec la tyrannie ,
„ puisqu'on ne peut y établir l'ordre sans at-

„ tenter à la liberté, ni maintenir la liberté
„ fans troubler l'ordre. Enfin les principes
„ de l'assemblée dite nationale méritent d'ex-
„ citer le zele & le courroux de tout bon An-
„ glois, parce qu'elle ne cesse, au moyen
„ des partis & des clubs, de chercher à faire
„ des prosélytes en Angleterre, pour y établir le
„ système du nivellement „. Après différens
débats à ce sujet, il fut résolu de reprendre
le bill en considération le 11 de ce mois. Il
fut repris en effet ce jour-là. Il en fut fait lec-
ture clause par clause; la première, qui a rap-
port à la division du Canada en deux provin-
ces, fut combattue par MM. Fox, Powis &
Hussey. MM. Pitt, Burke & Grant parlèrent
pour son admission, & elle passa. Le Canada
fera donc divisé en deux départemens. S'étant
élevé plusieurs débats sur la forme que le mi-
nistre veut donner au conseil législatif, incli-
nant pour une aristocratie héréditaire, M. Fox
proposa un conseil électif à vie : la discussion
fut ajournée.

Le courrier qui a été envoyé par le cabinet
de St.-James à Berlin, & de-là à Pétersbourg,
est revenu; les dépêches qu'il a rapportées, ne
contiennent rien moins que des résolutions pa-
cifiques. On assure que l'impératrice de Russie
reste inflexible, & qu'elle ne veut point se dé-
fister des conditions dont elle a fait part à la
cour de Danemarck, & qu'elle se défendra de
tout son pouvoir, jusqu'à ce que les termes
qu'elle a proposés, lui paroissent convenables.
Si cela est, on ne peut plus douter que la
guerre ne soit inévitable, & que les hostilités

ne suivent de près une aussi fiere déclaration.

Le baron d'Armfeldt, officier Suédois, qui a servi dans la dernière campagne contre les Russes, eut le 6 une audience des commissaires de l'amirauté. Mylord Grenville reçut le 1 de ce mois les sceaux, comme secrétaire-d'état au département des affaires étrangères; & tous les ministres étrangers en ayant été prévenus, assisterent le 5 à son lever. Le comte de Chatham, premier commissaire de l'amirauté, le premier ministre, son frere, & mylord Grenville, formoient avec le chancelier lord Thurlow & le marquis de Stafford, garde du sceau-privé, le conseil, qui se tint le 3 après-midi, au bureau des affaires étrangères.

On écrit de Portsmouth que l'activité des préparatifs redouble. Les ouvriers travaillent à double tâche, & tout annonce que l'on veut sérieusement mettre la flotte en état de faire voile le plutôt possible. La *Résistance*, frégate, a fait voile le 2 de ce mois pour se rendre à Gibraltar, où elle prendra à son bord le prince Edouard & le régiment qu'il commande, pour les conduire à Quebec. L'*Ulysse* va faire voile pour l'Irlande, à l'effet d'y prendre à bord des troupes, & de les conduire dans les colonies. Il y a en ce moment à Spitead 31 vaisseaux de ligne, sans compter les frégates, les floops & les brûlots.

Il a été publié dans la gazette de la cour une lettre du général Abercrombie, qui annonce que Cannanore, Biliapatam & Nurcarow, se sont rendus à ce général qui a fait cinq

mille prisonniers , & pris 68 pieces de canons , 34 drapeaux , 5 mille fusils , & une grande quantité de munitions de guerre. Le colonel Hatley a battu un corps ennemi de dix mille hommes ; il a pris Turuckabad , Trincalore , Barragurry & Cootahpore , & a fait 3 mille prisonniers ; il a trouvé aussi beaucoup de munitions dans ces différentes places. La gazette de la cour dit aussi que le lieutenant-colonel Maxwell , à la tête de dix mille hommes , ayant avec eux 35 pieces de canons , a formé la jonction avec la grande armée près de Covenpatnum , le 17 Décembre dernier , & que Tipoo sultan s'est retiré sur les Ghauts par Oodeadurgum-Pass.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 14 *Mai*). Les dernières lettres de Florence portent que notre souverain ne reviendra ici qu'au mois de Juin. On croit que S. M. se rendra de Milan à Turin , pour y faire une visite au roi de Sardaigne.

On mande de Constantinople que le grand-visir a eu , de nouveau , plusieurs conférences avec M. Laszarow , chargé d'affaires de la cour de Russie , & qu'il a détaché 30,000 hommes pour couvrir la forteresse de Varna. Son armée , qui est déjà de 80,000 hommes , est renforcée tous les jours par de nouvelles troupes.

Nous apprenons par une lettre de la Valachie que le 15 du mois dernier , les Russes ont évacué non-seulement Makschin , Tulcsé & Szarsch , mais aussi les retranchemens de Gerfet & de Zakanali , dont ils s'étoient emparés. Ils

se sont retirés à Galacz avec toute leur flotte. Les 12 bataillons d'infanterie qui s'y trouvoient, sont allés occuper aujour d'hui leur ancien quartier à Berlasch. Le détachement Russe de 4000 hommes, postés à Scheberstye, campe depuis le 14 Avril, sous les ordres du colonel de Samarin; il est relevé de 10 en 10 jours par un nombre pareil d'autres troupes. Ce détachement est pourvu d'un certain nombre de bateaux destinés à former un pont où le besoin l'exigera. Le général en chef, prince de Repnin, retournera incessamment à Jassy; le lieutenant-général, prince de Galitzin, a déjà repris le chemin de Berlasch. On assure que la perte que les Russes ont essuyée près de Gerfiet & de Zakanali, est considérable; & qu'il leur a été tué pendant l'attaque 2 officiers de l'état-major, 25 officiers subalternes & environ 400 soldats, & qu'ils ont eu en même tems beaucoup de blessés. Près de Zakanali, quelques-uns de leurs bâtimens ont été fort endommagés par le canon ennemi.

BERLIN (*le 20 Mai*). Le premier de ce mois, le roi a solennellement notifié à la cour, le mariage de la princesse Frédérique-Dorothee-Louise-Philippine, fille de S. A. R. Mgr. le prince Ferdinand de Prusse, avec S. A. S. le prince héréditaire, Frédéric d'Anhalt-Dessau. Le 7, sa majesté fit la grande revue des régimens d'infanterie de garnison en cette ville; à cette occasion elle témoigna sa satisfaction au général Mollendorff, sur la précision des évolutions. Le 8, sa majesté passa également en revue le régiment des gens-d'armes; elle

retourna ensuite par Charlottenbourg à Potsdam, où M. Faulkener, envoyé extraordinaire de sa majesté Britannique près l'impératrice de Russie se rendit, pour continuer le lendemain sa route pour Pétersbourg.

Le roi vient de nommer son lieutenant-général, ministre actuel d'état & premier-président du conseil de guerre, M. le comte de Schulenbourg, en même temps ministre actuel & intime du cabinet, & membre du département des affaires étrangères. S. M. a également nommé M. le baron d'Alvensleben son chambellan, & ci-devant son ministre accrédité près diverses cours, ministre actuel & intime d'état, & membre du département des affaires étrangères. Ces deux seigneurs dirigeront actuellement, de concert, le département des affaires étrangères.

Toutes nos troupes sont en mouvement dans la Prusse Orientale & Occidentale. Les corps qui s'y trouvent, ont déjà changé de noms : celui de Henkel s'appelle la première armée, & celui d'Ufedom la seconde. On fait encore passer beaucoup de provisions à Königsberg, où le prince de Hohenlohe, gouverneur de Breslau, est attendu avec quelques régimens de Silésie. M. de Dittmar, inspecteur-général de l'artillerie, a reçu ordre de se rendre en Prusse, mais le général-major de Muller restera ici. Le colonel d'Anhalt commandera en chef toute l'artillerie qui se trouve répartie à l'entour de Dantzick & dans la Prusse. Le général Raumer, dont le régiment forme actuellement une partie de la garnison de Stettin,

sin, a la direction des troupes déjà postées ou à poster encore dans les isles d'Usedom, Wolfin & à la Swinemunde. — M. le colonel d'Anhalt vient de partir d'ici pour Colberg avec deux bataillons d'artilleurs à cheval.

F R A N C E.

PARIS (*le 22 Mai*). La séance du 1 de ce mois s'est ouverte par la discussion sur les petits assignats. La plupart des membres en sentent aujourd'hui les dangers ; mais ils en éprouvent aussi la nécessité. L'assemblée est dans la position de ces jeunes dissipateurs ou de ces commerçans ruinés , qui pour continuer leurs folles dépenses , ou retarder leur faillite , ne peuvent plus employer que des ressources désastreuses qui précipitent leur ruine. Puisque l'on s'obstine à ne vouloir pas ranimer le commerce & l'industrie , en ramenant l'ordre & la tranquillité ; puisque , loin de rappeler au sein de la patrie les consommateurs & riches propriétaires , on en force tous les jours de nouveaux à s'enfuir ; par les alarmes qu'on entretient , par la terreur qu'inspirent des émeutes journalières , par la persécution atroce qu'on fait essuyer à tous les bons citoyens ; puisqu'enfin le numéraire devient tous les jours plus rare , il faut bien , au défaut des valeurs réelles , en créer de factices.

Cependant M. de Montesquiou n'a pas tout-à-fait une si mauvaise idée des assignats grands & petits. Il en prit hautement la défense. Son début est celui d'un charlatan. „ Lorsque
„ nous décrétâmes les assignats , dit-il , il n'est
„ point de malheur qu'on ne nous ait pré-

„ dit , quel mal nous est-il arrivé „ ? C'est la question que font en morale tous les impies : *Peccavimus & quid triste nobis accidit ?*

L'apologie des assignats n'a pas surpris dans la bouche de M. de Montesquiou. Ils font son ouvrage. On ne devoit pas s'attendre à le voir en faire la censure ; mais ce n'est pas sans étonnement qu'on l'a entendu prendre la défense des marchands d'argent , & vouloir excuser ces avides spéculateurs des désastres publics. „ L'ar-
 „ gent , dit-il , est une propriété ; ses posses-
 „ seurs peuvent le vendre à telle condition
 „ qu'il leur plaît „. Voilà l'apologie complete de ces antres de l'usure , où la fortune des citoyens va s'engloutir.

La rareté de la petite monnoie donna beaucoup d'humeur à M. de Montesquiou contre les orateurs de l'assemblée. „ Si , depuis deux
 „ ans , dit-il , au lieu de s'amuser à de bril-
 „ lantes dissertations sur les moyens de dé-
 „ jouer les agioteurs (dont il a les intérêts fort
 „ à cœur) , on eût fait frapper pour quarante
 „ millions de petite monnoie , nous serions
 „ moins savans , mais plus heureux „. Quel bonheur que celui d'être réduit à la triste ressource des malheureux , à la nécessité de frapper de la petite monnoie , après que les grosses especes sont sorties du royaume ! Mais telle est notre affreuse position , que ces prétendus législateurs désesperent de pouvoir nous administrer , avant un an , ce remede de la petite monnoie , unique spécifique aujourd'hui contre la consommation qui nous mine , & qui va bientôt nous conduire au tombeau.

Comme on voit la mer déposer sur le rivage les immondices qu'elle renferme, & de ces dépôts successifs se former un assemblage confus de matieres disparates, ainsi s'est élevé le ridicule édifice qu'on appelle *Constitution Française*. Nul ensemble dans le plan, nul ordre dans la distribution, nulle liaison dans les parties. C'est un placage, un ouvrage de menuiserie pris, délaissé, repris à volonté; M. Bouche en a fait lui-même l'aveu dans la séance du 4. „ L'institution de la haute cour nationale, dit-il, s'est ressentie de cette confusion d'idées, de ce défaut d'ensemble. On „ ne s'est pas souvenu dans les derniers tems „ de ce qui avoit été décrété antérieurement, „ & les principes des derniers décrets sont „ en opposition formelle avec les premiers „. Cependant cette loi doit être incessamment promulguée dans tout le royaume, & les départemens recevront une loi absurde, contradictoire, & par conséquent inexécutable. Ce génie tutélaire qui veille sur la *gloire* de l'Assemblée, M. Bouche, a craint que le ministre ne prit pas la peine inutile de lire des décrets qu'il n'auroit pas le courage de critiquer, & que fidele au vœu d'obéissance sans bornes qu'il a juré à l'Assemblée, il ne signât aveuglément ce qu'on lui a présenté étourdiment. M. Bouche a donc demandé qu'on écrivît au ministre de retarder la complaisance de la sanction, jusqu'à ce que l'Assemblée ait lavé la honte de ses contradictions. D'autres membres ont dénoncé d'autres erreurs, qu'ils ont imputées, non plus aux distractions de l'As-

semblée, mais au génie des secrétaires. On a ordonné la réforme de toutes ces infidélités. Ainsi, on va voir paroître une édition revue & corrigée des procès-verbaux; mais ils ne feront pas encore purgés de tout ce qui les fouille. Il faut espérer qu'il s'élèvera un jour un censeur plus sévère que M. Bouche, la voix d'un peuple qui, enfin désabusé, redemandera sa Religion & son ancien gouvernement.

Une lettre de M. de Montmorin, écrite au nonce du pape, a été lue & approuvée dans la séance du 7. On fait que le souverain Pontife a déclaré qu'il ne recevrait pas d'ambassadeur qui eût prêté sans restriction & sans réserve du spirituel, le serment exigé des fonctionnaires publics. N'est-il pas extraordinaire qu'au moment où le chef de l'Eglise déclare la prétendue constitution civile infectée de l'esprit de schisme & d'hérésie, & qu'il est sur le point de lancer les foudres d'excommunication contre les auteurs & fauteurs de cette constitution qu'il juge impie, on le force de recevoir pour dépositaire de ses secrets, un homme qui a fait serment de maintenir de tout son pouvoir ce que le pape anathématise? On dira sans doute que les fonctions d'un ambassadeur n'ayant rien de commun avec le spirituel, le pape peut bien communiquer avec un ambassadeur même hérétique: c'est parce qu'elles n'ont rien de spirituel, qu'il ne faut pas exiger d'un ambassadeur qu'il fasse un serment relatif à la constitution du clergé. Ne peut-il pas remplir dignement son emploi, parce qu'il croit la constitution du clergé contraire aux droits de l'Eglise?

Cependant M. de Montmorin, qui croit l'univers assez crédule, pour se flatter de persuader à tout le monde que le roi est *heureux* *, * Dera. déclare „ qu'il ne peut concevoir que le pape Journal, „ veuille sérieusement refuser tout ambassadeur P. 131. „ qui aura fait un serment sans restriction ; que „ si cependant il persistoit dans cette résolution, la dignité de la nation & celle de sa „ majesté ne permettroient plus de conserver „ à Paris un nonce du pape ; que sa Sainteté „ ait à peser, dans sa sagesse, les conséquences de ce malheur, & qu'elle ne pourroit se „ dissimuler qu'elle l'auroit provoqué „. L'on ne fait quel effet fera sur le pape la crainte de n'avoir plus d'interprete & de défenseur de ses droits auprès d'une nation qui n'est plus comptée parmi les puissances de la terre ; dont la place, suivant la belle pensée de M. Burke, n'offre plus qu'un vaste désert sur la carte de l'Europe ; qui n'a plus aucune influence dans les combinaisons politiques ; qui autrefois médiatrice & juge de tous les différens, n'en est plus que spectatrice ; qui n'inspire que la pitié à ceux auxquels elle donnoit autrefois des loix ; qui n'est plus connue que par le bruit de ses malheurs & de sa chute, & par le scandale éclatant de ses crimes. Mais ce que l'on fait très-bien, c'est que du moment où l'assemblée a méconnu la voix du chef de l'Eglise, où elle a méprisé ses instructions & ses décisions, où elle s'est ri de ses menaces & de ses anathèmes ; la rupture a été commencée, & qu'elle a dû être consommée, quand, après que des profanateurs audacieux ont osé publier, impri.

mer, afficher, qu'ils livreroient aux flammes l'ouvrage & l'effigie du souverain Pontife, revêtu de ses habits pontificaux (a), on n'a pris aucune précaution pour arrêter cet excès d'audace, fait aucune démarche pour le punir. C'est cet attentat contre la Religion & l'Etat, contre la majesté divine & l'autorité souveraine, attentat annoncé avec sécurité, consommé publiquement avec tranquillité, applaudi avec transport, couronné par le silence approbateur des loix, qui a provoqué la retraite du nonce, qui s'oppose au départ d'un ambassadeur de France, jusqu'à ce qu'une réparation convena-

(a) Cette scène impie & horriblement scandaleuse a eu lieu le surlendemain du jour auquel le Bref du souverain Pontife a paru. Les vrais catholiques doivent être affligés de ces affreux excès, mais non surpris. Le Bref étant un monument indélébile, éternel de la condamnation des erreurs actuelles, trop de motifs se réunissoient, pour ne pas exciter la haine & la fureur des ennemis de l'Eglise. D'une part, l'irréligion & les mauvaises mœurs qui depuis long-tems ont corrompu une partie de la nation; de l'autre, l'hérésie partagée en différentes ramifications, qui a dirigé des mains perfides, & peut-être porté les coups les plus sensibles à la catholicité; ajoutez les mauvais prêtres, quelques vicaires ignares & ambitieux, les jureurs, les intrus, des moines apostats qui ne sont pas les ennemis les moins dangereux; plusieurs chanoines, autrefois réguliers, qui n'apprennent & n'enseignent pour toute théologie que les systèmes absurdes & désolans de l'indépendance & du presbytérianisme; en voilà malheureusement plus qu'il n'en faut pour repousser les décisions du pape qui blessent tant de passions.

ble ait lavé cet outrage sanglant. Si dans une province de France on faisoit au code des *droits de l'homme* & de la constitution, & à l'effigie de nos douze cens souverains de l'assemblée, le traitement qu'on a fait essuyer à l'image du pape, y auroit-il des tourmens assez cruels pour punir les profanateurs? Ne sommes-nous donc plus soumis à l'Eglise & à son chef? Ne faisons-nous plus partie de ses enfans & de ses sujets spirituels? Est-ce dans le royaume très-chrétien que le pape devoit s'attendre à essuyer l'affront que le fougueux Luther seul, avant ce jour, avoit osé se permettre? Si l'on avoit l'audace de commettre vis-à-vis de quelque potentat de la terre, une pareille horreur, à quels malheurs ne seroit-on pas réservé? Mais si le pape n'a pas les forces des monarques, il en a la dignité & la majesté, & ce sont ceux qui l'ont outragée impunément, qui ont provoqué le schisme & la rupture.

Par la plus étrange des contradictions, après avoir, dans le rapport qu'il fit dans la même séance, affecté non-seulement une tolérance universelle, mais la plus coupable indifférence sur toutes les religions indistinctement, M. de Périgord, dans son projet de décret, exerça la plus cruelle persécution contre la seule Religion véritable. Après avoir dit qu'on ne peut se dissimuler qu'il existe deux opinions fortement prononcées, deux religions catholiques différentes; que les partisans de l'une croient, & disent que les pasteurs de l'autre sont intrus, schismatiques, déchus ou privés de tout pouvoir; qu'il ne faut pas que

sel'une de ces opinions soit plus tyrannisée que l'autre, sans quoi la liberté religieuse ne seroit qu'un vain nom ; après cette hypocrite tolérance, il dit cependant, & fit décréter dans la séance du 10, que ceux qui dans les temples accordés aux non-conformistes (c'est ainsi qu'il plaît à l'évêque d'Autun, d'appeler les catholiques apostoliques & Romains), prêcheront la doctrine qu'ils professent intérieurement, & diront ce que M. de Périgord vient de leur permettre de dire, seront poursuivis extraordinairement comme perturbateurs du repos public. (a)

Il est donc bien démontré que la liberté promise aux catholiques-Romains n'est qu'un piège tendu à leur piété ; que c'est pour les plonger dans les cachots, qu'on feint de vouloir leur accorder des églises ; que c'est pour les traîner à l'échafaud qu'on leur laisse des autels ; pour les immoler au fanatisme civique qu'on leur permet de sacrifier au vrai Dieu ; que c'est pour les égorger plus furement avec le glaive de la loi, qu'on feint de leur en accorder la protection ! Cependant une chose rassure sur le sort tragique qui les attend ; c'est que jamais l'accès des temples ne leur sera per-

(a) Un célèbre journaliste parle de ce rapport & du rapporteur de la manière suivante : „ C'est sous „ le voile de la tolérance, un raffinement de per- „ féction, que le rapport de M. de Périgord ; sous „ le manteau du philosophe, il cache le persé- „ cuteur. Emule, ou plutôt vainqueur de Julien „ l'apostat, il opprime avec adresse la Religion „ qu'il feint de vouloir protéger. „

mis, tant que durera la plus horrible des révolutions. Il eût été trop odieux d'en ouvrir aux protestans, aux juifs, aux mahométans, & d'en bannir tout d'un coup la seule vraie Religion, hier dominante de l'état, celle des catholiques-Romains; il a donc fallu affecter de leur accorder la liberté d'acquérir des églises, pour pouvoir étendre le même privilège à toutes les sectes impies qui déchirent aujourd'hui la Religion, & qui bientôt déchireront l'état. Mais on saura retirer d'une main ce qu'on leur ôte de l'autre. Les *amis de la constitution*, & les phalanges qui sont sous leurs ordres, en viendront bien à bout. Les loix tairont le crime consommé; les catholiques bannis des églises qu'ils auront acquises, s'adresseront aux tribunaux; ceux-ci répondront qu'ils rendront bien un jugement, mais qu'ils n'ont pas de force pour le faire exécuter : les catholiques s'adresseront ensuite aux corps administratifs; ils seront renvoyés à la municipalité, de la municipalité au département, du département à l'assemblée prétendue nationale, & de l'assemblée au pouvoir exécutif; le pouvoir exécutif répondra; *Hélas ! vous vous adressez à une ombre ; ils m'ont traîné moi-même à l'autel de Baal, ils m'ont forcé d'y sacrifier ; ils m'ont arraché mes prêtres, ils ont fermé ma chapelle, comment pourrois-je faire ouvrir les vôtres ?* Ainsi les catholiques-Romains échapperont au glaive de la loi, mais ils ne jouiront pas de la *tolérance universelle*. Il faut remarquer que le privilège est borné au département de Paris, où l'on fait qu'ils trouveront

une résistance invincible ; & que l'on s'est bien gardé de l'étendre aux provinces , où la vraie Religion seroit accueillie & protégée.

Les mêmes furies qui ont allumé , au sein de la France , une guerre intestine , ont secoué leurs flambeaux jusques dans l'Amérique ; elles ont lancé dans l'ame des hommes de couleur le serpent de l'orgueil , de la haine & de l'envie , & cette rivalité a déjà produit de terribles explosions. Les démagogues prétendent que les troubles des colonies sont causés par le refus de satisfaire les hommes de couleur ; les politiques soutiennent que si on ne satisfait pas les blancs , les colonies sont infailliblement détruites. Les quatre comités , chargés de cette affaire , avoient proposé de déclarer comme article constitutionnel , *qu'aucune loi ne pourroit être faite que sur la demande formelle des colonies ; & que pour connoître leurs vœux , on établit un comité central des colonies (a) , auquel*

(a) Par ce projet d'établir un comité nouveau pour les colonies , on peut juger si l'assemblée songe à se séparer. Si l'on réfléchit au tems nécessaire pour l'arrivée de cette nouvelle en Amérique , pour le rassemblement des assemblées coloniales , pour la rédaction des mémoires & le choix des commissaires , pour les préparatifs de leur voyage & leur arrivée en France , pour l'exposition , l'examen , la décision de leurs projets ; l'on sera persuadé que les promesses de terminer cette législature , faites si souvent & avec tant d'affectation , sont moins réelles & moins sinceres encore , que celle d'accorder aux colonies l'initiative des loix qui doivent les gouverner.

seroient appelés les commissaires de chacune, porteurs de leurs vœux respectifs, pour être statué par l'assemblée ce qu'il appartiendra. Ce projet qui a eu les suffrages de plusieurs législateurs, a souverainement déplu aux enthousiastes de la liberté, qui le regardent comme une entorse violente donnée aux *droits de l'homme*. L'évêque constitutionnel de Blois, Grégoire, cet apôtre des circoncis, qui a déjà fait donner aux juifs le droit de citoyen actif, a fait dans la séance du 11, un terrible fabat dans l'assemblée en faveur des hommes de couleur. Son discours ne fut qu'un tissu d'absurdités & de déclamations : il nia l'évidence même. Quoique les colonies fussent dans le plus grand calme avant la publication des prétendus droits de l'homme, avant l'établissement de la société des *amis des noirs*, il osa soutenir que les scènes sanglantes dont les colonies ont été le théâtre, ne doivent pas être attribuées à l'influence de cette doctrine, & aux intrigues de ses prédicateurs ; il accabla d'injures le comité, & n'épargna pas l'assemblée. Il fit le panégyrique des hommes de couleur, & l'oraison funèbre d'un certain *Augé*, rompu vif, pour avoir commis deux assassinats, & non pas, comme le prétendit l'orateur, pour avoir *osé toucher à cette feuille immortelle de la constitution, où ils avoient découvert leurs droits*. Quelle constitution que celle qui conduit à la roue les malheureux qui l'observent ! M. Grégoire parla de ce brigand comme d'un excellent citoyen ; il poussa le zèle jusqu'à se rendre caution de son honneur,

jusqu'à dire qu'*Augé*, élevé sur un échafaud en Amérique, n'étoit pas plus brigand que lui Grégoire, élevé sur le siege épiscopal de Blois. On ne peut croire que dans cet endroit l'orateur ait eu en vue ce vers de Juvenal, si profond & si énergique :

Ille crucem sceleris pretium tulit; hic diadema.

Enfin, M. Grégoire a trouvé le secret de faire un long discours, où il n'y a pas un mot de la question ; c'est avec ce talent-là qu'il s'est poussé dans le monde. Une lettre des députés du commerce & des manufactures de France a offert le contre-poison de la déclamation d'un homme, aussi intrus dans les matieres politiques, que dans les fonctions épiscopales. Les négocians intéressés à la conservation des colonies ont demandé l'adoption du projet des comités.

Un habitant de cette ville infortunée, théâtre des plus horribles forfaits de la révolution, aujourd'hui livrée à la dépopulation & à la misere ; un habitant de Versailles, ruiné par le nouveau régime, a envoyé dans la séance du 13 en forme d'adresse, à l'assemblée-nationale, trois petits citoyens actifs, dont une seule couche vient d'augmenter sa famille, persuadé que c'est aux auteurs des calamités publiques à nourrir les pauvres qu'ils ont faits. Si tous ceux que la constitution a dépouillés, vouloient mettre leurs enfans à la charge de l'état, la caisse de l'extraordinaire n'y suffiroit pas. L'assemblée, très-peu édifiée & fort embarrassée du don patriotique de ce citoyen de Versailles, l'a renvoyé au comité des finances. Il

faudra bientôt y envoyer la nation elle-même, que la disette du numéraire met aux abois.

C'est une chose inconcevable que le long aveuglement des François sur une révolution qui a bouleversé tout, innové tout, mis à la queue tout ce qui étoit à la tête, sans espoir d'aucun avantage réel. Les yeux commencent heureusement aujourd'hui à se dessiller de toutes parts; l'intérêt particulier éclaire l'intérêt public, & déjà des réclamations fondées représentent l'exercice des pouvoirs comme un abus, comme une invasion réelle, comme une injustice contre laquelle tout le monde doit se récrier; c'est ce qui arrive aujourd'hui dans plus de quatre-vingts communautés du Vivarais & du Gévaudan. Elles réclament plus de deux millions de fondations faites, dans des couvens, à la charge d'exercer l'hospitalité dans des lieux inhabités, de fournir à l'éducation de la jeunesse indigente, & de secourir les pauvres. Les descendans des seigneurs fondateurs veilloient au bon emploi des revenus de ces fonds; & plus de 80,000 livres passoient, tous les ans, au profit des habitans de ces communautés. Six mille de ces derniers sont armés & exigent que ces ressources ne leur soient point enlevées sans un remplacement équivalent.

Le séminaire de la ville de Saint-Geniès en Rouergue a été pris dernièrement à main-armée. Il étoit desservi par cinq prêtres édifiants, par conséquent non jureurs, & à ce titre, odieux à la municipalité & au club. Pour se défaire de ces hommes respectables, on n'oublia rien

pour engager le district & le département à les chasser. Ces corps ne voulurent pas se prêter à cette infamie. La municipalité, dont l'ame est le procureur de la commune, homme qui doit toute sa fortune aux biens de l'Eglise, se chargea de l'expédition : accompagnée de la garde nationale, où ne se trouverent dans cette occasion que les enrégés, elle se rendit au séminaire. Les bons prêtres, qui présageoient l'orage, avoient prié les parens de leurs élèves, de les venir chercher, pour qu'ils ne fussent ni témoins, ni victimes de cette violence & de ce scandale. Cette horde de municipaux & cette foldatesque traiterent avec indignité ces vertueux ecclesiastiques, les forcerent de leur livrer toutes les provisions de la maison dont ils se gorgerent, commettant des dégâts par-tout, & voulant contraindre ensuite ceux qui les avoient accueillis, à coucher dehors, les menaçant même de les tuer, s'ils osoient rentrer dans une maison d'où ils les chassoient pour toujours (ce sont leurs expressions). Cet événement fit du bruit dans la contrée, & cinq paroisses qui ne pensent pas comme le club & la municipalité, alloient fondre sur eux & venger la Religion outragée, lorsque les conquérans, en étant informés, prirent la fuite, & se retirèrent ivres de vin & transis de peur.

Les évêques intrus, poursuivis par leur conscience, la voix publique & l'horreur qu'ont d'eux tous les catholiques, essaient de se justifier dans de prétendues *Lettres pastorales*; mais tout est tellement contr'eux, qu'ils écrivent sans le vouloir leur propre condamnation. L'abbé

d'Expilly, pour éloigner l'idée de schisme, se donne le titre d'évêque de Finistère, *dans la communion du St.-Siege* (au lieu de la formule reçue, *par la grace du St.-Siege apostolique*) ; mais tout le monde fait qu'il n'est pas dans cette communion, que le souverain Pontife, ainsi que tous les vrais évêques de France anathématisent les intrus. „ Je vois de
 „ sa part, dit un périodiste excellemment catholique, une lettre qu'il appelle *de communion*, qu'il a écrite au pape ; mais je ne
 „ vois pas la réponse du pape. Je vois dans
 „ cette lettre des protestations d'attachement
 „ aux principes de la foi, de respect, de soumission au chef visible de l'Eglise ; mais Luther écrivoit aussi de grandes protestations
 „ de respect, de soumission au pape Léon X ;
 „ mais ces évêques d'Utrecht, tant de fois anathématisés par Rome, écrivent aussi à chaque élection une lettre de communion au
 „ pape ; & toutes ces lettres de communion, & toutes ces protestations n'empêchent pas
 „ l'anathème des papes „ M. d'Expilly s'arrête sur le vieux *Pont-aux-Anes*, qu'autrefois l'institution canonique se donnoit par le métropolitain (a), sans réfléchir que son métropo-

(a) Réflexions décisives sur les variations de la discipline & la constante identité de la puissance de l'Eglise, 15 Avril 1791, p. 577. — 1 Mai, p. 29. „ Perpétuels sophistes, & aveugles ou sourds trop volontaires ! quand vous plaira-t-il de nous entendre, ou quand cesserez-vous d'affecter de répondre comme si vous ne nous entendiez pas ? On vous dit : „ De tout tems l'Eglise, & l'Eglise seule

litain la lui refuse hautement. „ Quoi, pour-
 „ fuit l'auteur que nous venons de citer, c'est
 „ vous, M. d'Expilly, qui nous tenez ce lan-
 „ gage ! C'est vous qui nous dites que, dans
 „ l'ancienne discipline, la confirmation par
 „ l'évêque métropolitain étoit indispensable, &
 „ qui justifiez votre épiscopat sur l'ancienne dis-
 „ cipline ! Mais montrez-nous donc cette con-
 „ firmation par votre évêque métropolitain.
 „ Par les loix de l'Eglise, votre vrai métropo-
 „ litain est M. l'archevêque de Tours ; vous le
 „ méconnoissez ; vous n'avez pas daigné seu-
 lement

„ a pu régler le mode de cette institution ; de tout
 „ tems elle a eu seule le droit de statuer sur la
 „ discipline religieuse. Qu'elle ordonne aujourd'hui
 „ de recourir au métropolitain ; aujourd'hui comme
 „ autrefois, il faudra recourir au métropolitain.
 „ Qu'elle eût ordonné autrefois de recourir au pape ;
 „ autrefois comme aujourd'hui il eût fallu recourir
 „ au pape. Le mode a varié ; le principe est le mê-
 „ me ; le principe est de foi. C'est ce principe so-
 „ lemnel & immuable de l'antiquité comme du
 „ tems présent, que vous abandonnez sous prétexte
 „ de revenir aux formes essentiellement variables
 „ de cette même antiquité „. Voilà ce qu'on vous
 „ dit ; voilà à quoi il faut répondre. Notre question
 „ est claire, elle est précise : *Croyez-vous que l'Eglise*
 „ *ait le droit de régler sa discipline & sur l'institution*
 „ *canonique, & sur les élections, & sur tous les objets*
 „ *religieux ? Répondez oui ou non.* Si vous dites *oui* ;
 „ eh bien, attendez donc qu'elle ait substitué la règle
 „ ancienne à la règle plus récente. Si vous dites *non* ;
 „ il est imbécille de nous donner comme un retour
 „ aux règles de l'Eglise, ce que l'Eglise n'a pas droit
 „ de régler „

„ lement vous présenter à lui ; & vous n'au-
 „ riez garde de le reconnoître ; ce seroit un
 „ crime de leze-constitution. Cette constitution
 „ vous donne un autre métropolitain , c'est
 „ M. l'évêque de Rennes ; & celui-ci , bien loin
 „ de vous donner cette confirmation , proteste
 „ hautement , vous avertit charitablement qu'il
 „ n'a pas le droit de vous la donner. Vous mé-
 „ connoissez l'un , le second vous refuse ; &
 „ quoique cette confirmation *soit* , dites-vous ,
 „ *indispensable pour donner à l'évêque un*
 „ *caractère légitime* , vous vous croyez sans
 „ elle évêque légitime , vous en faites les ac-
 „ tes , vous nous donnez des lettres pastorales !
 „ Pourquoi vous exposer ainsi à vous entendre
 „ dire : Serviteur méchant , c'est par votre bou-
 „ che que je vous juge : *De ore tuo te judico ,*
 „ *serve nequam.* (Luc 19.) „

Le même écrivain porte ensuite une vue gé-
 nérale sur tous ces apologistes d'une constitu-
 tion à laquelle seule ils doivent & leur croûte
 & leur mitre. „ L'antiquité les eût vomis com-
 „ me elle vomissoit tous ses intrus. Les conciles
 „ de Rome ancienne auroient vomi Expilly ,
 „ comme ils vomirent Novatien , son premier
 „ schismatique ; ceux de Carthage ancienne au-
 „ roient vomi Gouttes & Maroles , comme ils
 „ vomirent Félicissime & Fortunat ; celui de
 „ Sardique auroit vomi Grégoire , intrus de
 „ Blois , comme il vomit , excommunia Gré-
 „ goire , intrus d'Alexandrie ; celui de Calcé-
 „ doine eût vomi Périgord & vos prélats con-
 „ sécrateurs , Brienne & vos prélats jureurs ,
 „ Lamourette , Saurin & vos prélats jureurs &

„ consacrés, comme il vomit Dioscore & tous
 „ ses adherans. Il est plaisant de nous voir sans
 „ cesse appelés par ces messieurs à cette anti-
 „ quité qui ne connut jamais que l'anathème
 „ contre l'intrusion & le schisme; qu'ils nous
 „ rappellent à l'antiquité, pour conserver un
 „ schisme dont les principes, la hardiesse, l'en-
 „ treprise inouïe auroit seule fait fremir toute
 „ l'antiquité. „

L'ignorance qui regne dans ces apologies, égale la morgue & la contenance éhontée des intrus. Ils citent des autorités qui n'ont jamais existé, ils rapportent comme des décisions des conciles généraux, les erreurs de quelques hérétiques. Par exemple, dix fois ils ont allégué la proposition suivante, comme étant du concile de Calcédoine. „ Il est permis à l'empereur de régler les limites des provinces ecclésiastiques, d'ôter à quelques-unes leurs privilèges, d'élever les évêchés en métropoles, de désigner les pontifes, & de faire diverses autres choses de cette espèce „. *Licetum est imperatori de ecclesiasticarum provinciarum finibus definire, & aliquarum privilegia auferre, & episcopales urbes iterum metropolium honore donare, & antistites designare, & alia ejusmodi facere.* (Ibid). Eh bien, cette décision est mot à mot du moine schismatique Blastares; & il n'y en a pas le mot dans le concile de Calcédoine. Les élus Grégoire & d'Expilly, qui probablement n'ont lu ni ce concile ni Blastares, se laissent prendre à ces perfides citations; ils nous donnent une décision de moine pour

celle de l'Eglise universelle, au concile de *Ca cédo ne* ! Et si ces messieurs s'y laissent prendre, comment voulez-vous que le peuple ne soit pas dupe d'une fausseté si insigne ? D'un autre côté cependant, Dieu permet que l'erreur se manifeste, de manière à ce que les plus stupides puissent la repousser. Voyez par exemple M. d'Expilly : „ Nous n'avons pas besoin, „ dit il, de vous inviter à reconnoître les pasteurs que les nouvelles loix établissent sur „ vous. Le caractère sacré qu'ils ont reçu de „ Dieu, & la mission que l'Eglise leur a donnée, ne vous permettent pas de vous soustraire à leur gouvernement „. N'est-ce pas la Providence qui aveugle encore cet intrus, & permet que ces paroles lui échappent, pour que les plus obtus puissent lui répondre : la mission de l'Eglise ne nous permet pas de nous soustraire au gouvernement de nos pasteurs ; nous obéirons donc à ces premiers pasteurs, qui très-certainement tenoient de l'Eglise une mission qu'elle ne leur a pas ôtée.

Ce que nous avons rapporté de l'évêque de Nancy & de celui de Poitiers *, s'est pleinement confirmé. On raconte d'autres événemens également frappans. Le curé de Saint-Etienne-du-Mont à Paris, un des premiers jureurs, ainsi que plusieurs autres sont morts peu de jours après l'émission du serment sacrilege. Il paroît aujourd'hui un grand nombre de rétractations. Nous regrettons que les bornes de ce Journal ne nous permettent pas de les rapporter. Cependant celle de M. Lamouroux, prêtre, ci-devant chapelain de l'Hôtel-Dieu de Paris, est

* Dern
Journ.,
p. 148.

trop intéressante pour la passer sous silence. En voici quelques passages. „ Séduit & égaré „ par les impulsions de la nouvelle doctrine, „ je donnai sans peine dans le piège qui avoit „ été tendu à ma bonne foi ; mais ma conscience ne tarda pas à se venger de la légèreté criminelle que j'avois apportée dans cette démarche. En vain pour en étouffer les cris, ai-je eu recours à la conversation des plus ardens patriotes. En vain ai-je dévoré les mille & une brochures de la religion constitutionnelle, rien n'a pu ramener le calme dans mon âme, & mes remords n'ont fait que s'accroître, en me rappelant sans cesse mon apostasie. „

„ Je proteste donc solennellement contre „ ce serment impie, que ma bouche a eu la „ faiblesse de prononcer, mais que mon cœur „ a désavoué depuis long-tems. Eh ! quand „ bien même j'aurois été assez aveugle jusqu'à ce jour, pour persister dans mon opiniâtreté, pourrois-je méconnoître aujourd'hui la voix du vicaire de Jésus-Christ ? Cette autorité respectable & sacrée aux yeux de tous les fideles, vient de s'expliquer. Et je serois assez malheureux pour rester dans l'erreur ! Loin de moi une pareille pensée ! Fidèlement attaché à la chaire de Saint-Pierre, j'en professerai la foi jusqu'au dernier soupir de ma vie. Et qu'on n'attribue point la démarche que je fais aujourd'hui, au dépit de n'avoir pu être placé sous le nouveau régime ; j'ai été nommé vicaire-général du soi-disant évêque du Cantal. Je

„ renonce à cette place, bien résolu de m'ex-
 „ poser à toutes les horreurs de la misère &
 „ de la faim, plutôt que de sacrifier ma Re-
 „ ligion & la foi de mes pères, en me sépa-
 „ rant de la communion de l'Eglise apostoli-
 „ que & Romaine, hors de laquelle il n'y a
 „ point de salut. „

Tandis qu'un grand nombre de curés & de
 prêtres rétractent le serment avec éclat, comme
 l'infamie & l'opprobre de leur vie; les autres
 se consument en silence de chagrin & de re-
 mords sans avoir le courage de se dédire. Tant
 il est vrai que la lâcheté & l'oubli du devoir
 emportent avec eux, sur-tout dans des âmes
 jusques là honnêtes, un châtiment infaillible,
 & des regrets qui dessèchent les cœurs. Un poète
 a fait à ce sujet les vers suivans :

Si le roi Phalaris t'ordonnoit un parjure,
 De cette trahison défends ton âme pure;
 Et que jamais l'aspect de son taureau brûlant,
 A ton cœur ébranlé ne dicte un faux serment.
 Lève les yeux au Ciel, il fera ta défense.
 Ofer à son honneur préférer l'existence,
 Est le dernier excès qui souille l'univers.
 Ah! qu'il est insensé, celui qui sacrifie
 Au vain desir de vivre, avec tant de pervers;
 Le seul bien qui nous puisse attacher à la vie! (a)

A mesure que le schisme se consume, les
 vrais catholiques en conçoivent plus d'horreur.
 Ils s'exposent à tout pour aller trouver des prê-

(a) Imitation de ces beaux vers d'un moraliste païen :

*Phalaris licet imperet ut sis
 Falsus, & admoto dicet perjuria tauro;
 Summum crede nefas animam præferre pudori,
 Et propter vitam, vivendi perdere causas.*

Juv. satyr. 2.

tres catholiques & participer aux choses saintes dans la communion de l'Eglise. Ils sont persuadés que sans cette communion, sans l'union & l'unité, le christianisme n'est rien. „ Le schisme, dit S. Augustin, est le plus grand des maux; il déchire les membres de Jesus-Christ; il divise son corps; il détruit la sainte société qu'il a cimentée de son sang „. Qui sont les schismatiques? Ceux, disent S. Ignace & saint Cyprien, qui s'éloignent des catholiques attachés au corps des évêques, lesquels, selon Origene, ont la principale autorité dans l'Eglise : *Arcem totius Ecclesie obtinet episcopos*. „ Plusieurs, dit S. Cyprien, traiteront cette vérité de fonge & de vision; mais ce seront ceux qui aiment mieux croire ce que l'on dit contre les évêques (Epist. 66) „. Le peuple qui, par affection, suivoit S. Hippolyte, lorsqu'on le conduisoit au supplice, lui demanda quel étoit le meilleur parti (c'étoit dans le tems du schisme de Novat & Novatien qu'il avoit suivis lui-même). Il répondit, comme nous l'apprend Prudence :

Prud. Hym.
II.

Miseri fugite execranda Novati

Schismata : catholicis reddite vos populis.

Una fides vigeat, prisco quæ condita templo est,

Quam populus retinet, quamque cathedra Petri.

Les confesseurs que les Novatiens avoient séduits, revinrent à eux & embrassèrent les frères. Ils disoient : Nous avons été surpris; nous avons été abusés. Nous confessons notre erreur. *Nous n'ignorons pas qu'il n'y a qu'un Dieu; qu'il ne doit y avoir qu'un évêque dans l'Eglise catholique (ibid.).*

Il paroît un Bref du pape à l'archevêque d'Avignon, aux évêques de Carpentras, de Cavaillon & de Vaison, ainsi qu'au clergé & au peuple du Comtat. Le St. Pere y gémit sur les atrocités qu'une démocratie impie & sanguinaire a exercées & exerce encore dans ce beau & jadis si heureux pays. Il casse & annule tout ce qui s'y est fait contre les droits de sa souveraineté, & sur-tout contre ceux de l'Eglise, & réproûve derechef ouvertement la nouvelle constitution de France, comme on le voit par les passages suivans : *Audite, Ven. fratres, ac dilecti filii, nostras paternas voces, quas consilium sequentes Ven. fratrum nostrorum S. R. E. cardinalium ad vos convertimus veluti pastor universalis, & princeps vester pro rerum ecclesiasticarum, ac politicarum diversitate. Ad ecclesiasticum regimen quod attinet, cum illis, qu. jurejurando amplexi, & executi sunt, vel unquam amplecterentur, & exequerentur istric civilem cleri constitutionem, eâdem mansuetudine agemus, quâ cum iis usi sumus, qui idem præstiterunt in Gallis, ubi ortum habuit eadem CONSTITUTIO PARTIM HÆRETICA, PARTIM SCHISMATICA, & in unum, longe a regulis & disciplinâ ecclesiasticâ abhorrens; taut proinde propositum nobis sit, nihil agere aliud, nisi eadem declarare ac extendere canonicas poenas, quas nostræ Litteræ præ se ferunt, die 13 hujusce mensis datæ dilectis filiis nostris S. R. E. cardinalibus, & venerabilibus fratribus archiepiscopis, & episco-*

pis, ac dilectis filiis capitulis, clero, & populo regni Galliarum: quarum complura exempla idèd ad vos mittimus, Ven. fratres, ut his juncta Litteris ad manus deferenda curetis capitulorum, cleri, ac populorum istius nostræ ditionis.... Apostolicâ hinc nostrâ auctoritate declaramus irritos, illegitimos, & sacrilegos actus omnes, quocumque demùm nomine tum Avenione, tum Carpentoracti, tum alibi facti sint ad amplectendam, exequendamque tam tacitè, quam expressè civilem cleri constitutionem universam, sive ejus tantummodò partem: hosque actus omnes, quos pro expressis haberi volumus, damnamus, rescindimus, atque abolemus.... Declarata electionis nullitas nullitatem secum fert omnium actuum per Malierium in introitu gestorum sine jurisdictione contra rectores seminarii, contra probos pastores, contra religiosos presbyteros, non aliâ de causâ suis officiis exutos, nisi quia jusjurandum edere renuerunt de CONSTITUTIONE PRORSUS ACATHOLICA servandâ.... Ad vos autem conversi, dilecti filii, canonici, ecclesiastici, & cives Avenionenses universi, vobis in Domino præcipimus, ne aut prædictum vicarium capitularem, aut alios ministros quoscumque ullo modo suscipiatis, qui per anfractus, & cuniculos in parochias, & in alia ecclesiastica munera subingredi molirentur: econtrâ verò, vobis præcipimus, ut archiepiscopo primùm, deindèque vestris legitimis parochis ita, ut decet, pareatis; hi enim

semper vestri pastores erunt, tametsi inviti secedere cogerentur ; & tametsi horribili sacrilegio alius eligeretur, ac consecraretur archiepiscopus, aliique parochi instituerentur. Quod quidem sacrilegii genus satis per nos declaratum, ac vindicatum est nostris Litteris ad episcopos Galliarum datis, & vobiscum communicatis. Erit itaque onus archiepiscopi suas oves regere, & proborum parochorum spiritualia subsidia suo populo suppeditare, quo meliori poterunt modo. Mementote, sine canonico Ecclesiæ judicio non posse vos, per speciem violentiæ etiam, & necessitatis, ab eo obedienciæ vinculo subduci, aut solvi, quo erga archiepiscopum, vestrosque parochos devincti tenemini, veluti die 25 elapsi mensis Februarii per celebrem Sorbonæ universitatem in conventum extraordinarium collectam agnitum, & declaratum est. . . . Quæ clero, & populo Avenionensi diximus de obedienciâ archiepiscopo, & pastoribus debitâ, ea vobis quoque dicimus, dilecti filii, canonici, ecclesiastici, ac populi aliarum ecclesiarum Comitatus. Arcete vos ab iis, qui in alienas Ecclesias invaserint aut invadere adhuc molirentur, illos devitate, illos cum horrore conspiciate : vestros autem legitimos episcopos, & parochos diligite, eos colite obsequio, illos audite. Le pape passe ensuite au gouvernement temporel de cet état, & prouve avec toute l'évidence de l'histoire & du droit public, que la souveraineté lui en appartient exclusivement, que ni l'assemblée-

nationale ni le roi n'ont aucun titre pour la lui contester. Ce Bref est du 23 Avril.

Un *Arrêté de la cour du parlement de Paris, séant à Tournay*, circule en ce moment dans cette capitale. Quoique dès les premières lignes, on s'aperçoive que cette pièce n'est rien moins qu'authentique, le ton qui y regne nous engage à la donner aux lecteurs. La voici :

„ La cour du parlement de Paris, toutes les chambres assemblées, & suffisamment garnie des membres de toutes les cours souveraines du royaume, séant en la ville de Tournay, pays de Brabant, pour échapper à la tyrannie; profondément affligée du fléau destructeur qui ravage la France, & qui la rend un objet de pitié pour toutes les puissances de l'Europe :

Considérant qu'il est du devoir de la justice d'éclairer les peuples égarés & les rois foibles & trompés, & que tout magistrat François doit remplir ce devoir au péril de ses jours ;

Que l'ordre social est anéanti, la monarchie aux abois ; que les Etats-Généraux, convoqués pour rétablir les finances, & affermir les bases d'un bon gouvernement, ont été intervertis ; que la France est livrée à l'anarchie & aux factions qui se disputent & s'en arrachent tour-à-tour les lambeaux ; que les députés des bailliages, simples mandataires de la nation, ont outrepassé tous leurs pouvoirs, & l'ont subjuguée ; que jusqu'ici les opérations de l'assemblée des Etats-Généraux font plutôt le fruit des commotions populaires, que le résultat d'une volonté libre & d'une justice éclairée : ce qui frappe de nullité la constitution nouvelle ; que la sanction du roi, apposée aux actes de cette assemblée, ne les rend pas plus valides, & ne peut lier en aucune manière le souverain légitime, ayant été surprise à la faveur des émeutes, du tumulte

& de la violence, loin d'être l'effet d'une volonté libre & éclairée :

Considérant encore que des adhésions partielles de quelques nouveaux corps, que des écrivains fanatiques, que des félicitations isolées, que des sermens indiscrets, que des fêtes guerrières, ne font point la volonté nationale, qui doit être une & sans réclamations, pour être souveraine, & qui doit se manifester dans le calme de la réflexion, & non dans les tempêtes de toutes les passions; qu'au nom de l'équité on a consacré l'injustice, tyrannisé sous celui de la liberté, & comprimé les consciences sous le masque de la tolérance; qu'on a violé les droits les plus sacrés de la propriété, anéanti l'autorité royale, spolié la noblesse, avili & dépouillé les ministres des autels, arraché les magistrats aux tribunaux; & qu'enfin, par des innovations les plus étranges, on a renversé la monarchie de fond en comble; qu'une philosophie audacieuse & menfongère, après avoir ravagé l'empire, semble vouloir encore s'asseoir sur les ruines de l'Évangile; que tous les principes sont méconnus, l'esprit de révolte général; que l'armée est sans discipline, les loix sans vigueur, la Religion sans culte, & l'état sans finances; que dans une si douloureuse situation, les citoyens, muets, tremblans & opprimés, se contentent de former des vœux pour un meilleur ordre de choses :

Considérant enfin qu'il est tems que les vrais magistrats du royaume viennent au secours de la chose publique; qu'il est tems qu'ils se réunissent pour éclairer la nation; que leur conscience leur en fait un devoir impérieux; que durant les troubles de la ligue, ce fut la résistance courageuse du parlement de Paris qui sauva la France & conserva le trône de la maison de Bourbon :

Considérant que, quoique les actes des cours souveraines doivent être émanés du lieu de leur résidence ordinaire, & qu'en général leur transla-

tion soit contraire aux loix, ces mêmes loix souffrent des exceptions qui rentrent dans les règles lorsqu'elles sont justifiées par des circonstances qui frappent tous les yeux, telles que la tyrannie, les troubles & les séditions, telles que celles encore où la France se trouve ;

Qu'alors il est juste & indispensable que les cours soient transférées dans des villes libres, ou même chez un peuple allié, si l'on y est contraint par la loi de la nécessité.

Telles sont les circonstances qui déterminèrent la translation de la cour à Poitiers, sous Charles VII, lorsque Paris étoit occupé par des étrangers ; à Châlons & à Tours sous Henri IV, lorsque cette même ville étoit occupée par des factieux : qu'à ces deux époques & à d'autres encore, la cour, sans lettres-patentes, & par l'effort de son propre zèle, fut employer une ressource qui lui laissa les moyens de concourir avec la nation à délivrer le roi & l'état des ennemis & des ligueurs.

Pénétrée de ces puissans motifs, la cour a arrêté qu'elle choisiroit la ville de Tournay pour le lieu de ses délibérations ; que toutes les cours souveraines du royaume seroient invitées à s'y rendre ; déclare qu'elle regarde comme nuls tous décrets & ordonnances contraires à la déclaration du roi, faite en la salle des Etats-Généraux, le 23 Juin 1789, & au vœu des cahiers des bailliages ; regarde tout ce qu'on a fait au-delà comme l'effet de la surprise du moment, de l'intrigue & de l'effervescence populaire ; proteste contre l'érection des nouveaux tribunaux, & regarde comme nulle, illusoire & attentatoire aux droits de la monarchie & l'intérêt des peuples, toute nomination de juge ; invite tous les bons François à se réunir autour de la chose publique, & à ramener en France le calme & la paix.

A arrêté en outre, que le roi sera très-humblement supplié de rappeler ses parlemens, & de

convoyer de nouveau les Etats-Généraux, suivant les anciennes loix de la monarchie.

Fait à Tournay, le 12 Mai 1791. &c. &c. „

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 25 Mai*). M. le baron de Spaan, seigneur de Voorstonde, désigné envoyé extraordinaire de cet état à la cour de Portugal, ayant le 23 de ce mois reçu ses dernières instructions, a pris dans cette occasion congé de L. H. P. & compte de partir sans délai pour Lisbonne.

Les troupes destinées à former un camp de plaisance dans la plaine de Wafldorp, y sont arrivées le 21 de ce mois. Le 23, son altesse sérénissime a passé ces régimens en revue. Hier de grand matin l'infanterie qui forme la garnison de cette résidence s'est rendue au camp pour joindre les autres troupes. Mgr. le prince Stadhouder, en sa qualité de capitaine-général, commanda en chef, & sous S. A. S. le prince héréditaire, comme général. Les manœuvres ont commencé à 8 heures & demie & fini à midi; ensuite les troupes défilèrent devant la tente de S. A. R. madame la princesse d'Orange & de Nassau. Ces mêmes manœuvres seront répétées demain & samedi prochain. Dès que le campement près de Wafldorp sera levé, il en sera formé un autre, au commencement de Juin, sur la bruyere de Bréda.

BRUXELLES (*le 26 Mai*). On assure que l'affaire de l'inauguration est arrangée, & que le consentement des trois Etats est uniforme sur cet objet. — Toutes les Provinces-Belgiques fourmillent d'émigrans François.

En ce moment un de mes amis m'apporte une feuille du *Postillon Européen*, gazette dépositaire de toutes les calomnies, blasphèmes & impiétés imaginables; à laquelle par conséquent il feroit défendu à tout honnête homme de faire la moindre attention, si le folliculaire ne continuoit de se glorifier de l'approbation du gouvernement, & que cette pantalonade (que je n'ose croire être fondée) n'étoit en quelque sorte appuyée de la liberté ou plutôt de l'incroyable licence avec laquelle il répand son roman périodique à Bruxelles (sous le nom de S. Trond). Dans le n°. 20, il se livre à des accès de délire & de rage de ce que la pension des Jésuites m'a été décernée comme aux autres membres de la société Belgique. Je veux que le public soit instruit d'une affaire que le mensonge a dénaturée. Il est vrai qu'en 1790 on m'a assigné, comme aux autres membres de la Société, la pension ordinaire, à laquelle j'avois, à ce qu'il me paroît, quelque droit pour avoir consacré ma vie au service du peuple Belgique, & passé mes plus belles années dans les collèges Autrichiens, en me dévouant à l'instruction publique dans un état sanctionné par toutes les loix. Comme à la fin de 1773, époque de la catastrophe de la Société, j'étois depuis quelques mois hors des Pays-Bas, la commission qui administroit les biens des Jésuites, a cru devoir négliger un citoyen, natif de Bruxelles, vieilli au service de l'Etat. En 1790, on est revenu sur cet article, dans le moment précis où les pensions assignées aux Jésuites dans le pays de Liege, que l'état des choses m'obligeoit de quitter, étoient nulles & ne promettoient pas de redevenir réelles.... Du reste, jamais il n'y a eu de ma part ni demande ni remerciement à ce sujet. Mais si le gouvernement ne continue pas à m'envoyer la pension des Jésuites Belges, tandis qu'il permet au *Postillon* d'avertir les Liégeois qu'il a été pourvu à ce que la justice

exige à mon égard; je ferai dans le cas de publier des lettres remarquables avec lesquelles cette manière d'agir n'est pas du tout d'accord, & par lesquelles on jugera de mon empressement à saisir les occasions de bonne fortune.

Je remercie M. R. & autres de mes lecteurs qui s'intéressent pour la libre circulation du Journal. Oui, j'ai écrit au prince de La Tour, ainsi que je l'ai dit en son tems *, mais sans effet & sans en avoir reçu aucune réponse. Le tems de rendre ma Lettre publique n'est pas encore venu. Mais il ne faut pas en croire tout ce qu'il plaît à un certain gentilhomme un peu brutal d'en raconter. Sa haine contre le Journal & son auteur, haine devenue comique par les transports d'une fureur aussi vaine que ridicule, auxquels il se livre, le rend juge peu compétent en cette matière. Le public en jugera, lorsque les circonstances me permettront de la faire paroître. Elle est imprimée, mais aucun exemplaire n'en est encore sorti de ma main, ou donc M. le B. ne la connoît pas lui-même, ou il en a eu communication d'une personne dont l'intention n'est sans doute pas qu'il y fasse des réponses de ce genre.

* 15 Fév.
P. 319.

Le *papier* est le mot de la dernière énigme.

LOGOGRIPHE.

Mon nom, connu par-tout, occupe l'orateur.
Avec les plus grands rois j'ai place dans l'histoire.
Je ne crains point du tems le funeste malheur :
On me verra toujours au temple de mémoire.

Toujours dans l'action, toujours dans le bonheur,
J'entre dans les combats, & j'aide à la victoire :
Je forme le héros, je regne dans son cœur,
Je partage avec lui la couronne & la gloire.

Dans le dernier Journal, pag. 100, on s'est trompé dans le prix du Traité de la joie de l'ame, qui est de 2 liv. 6 s. de France, relié. — p. 112, l. 15, adhérens au parti, lisez adhérens du parti. — p. 132, l. dern. Rabaut, lisez Rabaud. — p. 157, l. 17, à laissé, lisez a laissé. — p. 160, deuxième ligne de l'Errata, lisez, p. 15, l. 12 DE LA NOTE, on crut &c.

T A B L E.

TURQUIE	(Constantinople.	193
POLOGNE	{ Varsovie.	194
	{ Dantzick.	196
SUEDE	(Stockholm.	ibid.
DANEMARCK	(Coppenhague.	197
PORTUGAL	(Lisbonne.	198
ESPAGNE	(Madrid.	ibid.
ITALIE	(Rome.	200
ANGLETERRE	(Londres.	202
ALLEMAGNE	{ Vienne.	206
	{ Berlin.	207
FRANCE	(Paris.	209
PAYS-BAS	{ La Haye.	237
	{ Bruxelles.	ibid.

